

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1467

31 juillet 2006

SOMMAIRE

Alceos S.A., Luxembourg	70386	berg	70388
Ansil, A.s.b.l., Esch-sur-Alzette	70376	Guardone International S.A., Luxembourg-Kirch-	
AR.DE.LUX., S.à r.l., Hivange	70382	berg	70388
Assel Nico Immobilière, S.à r.l., Consdorf	70414	Inter-Commerce-Financing-Holding S.A., Weis-	
Belgo-Clean S.A., Wiltz	70409	wampach	70410
Best Resorts Marketing Holding S.A., Luxem-		Inter-Commerce-Financing-Holding S.A., Weis-	
bourg	70406	wampach	70410
Blue Island, S.à r.l., Mersch	70412	J.P. Morgan Partners Latin America Luxembourg	
Boutique Louise, S.à r.l., Bascharage	70389	II, S.à r.l., Luxembourg	70407
C.E.V. S.A., Wiltz	70409	J.P. Morgan Partners Latin America Luxembourg	
Capital Venture Finance S.A., Luxembourg	70400	II, S.à r.l., Luxembourg	70407
CB Richard Ellis Investors DR Co-Invest, S.à r.l.,		KL Consult, S.à r.l., Wasserbillig	70412
Luxembourg	70390	Leika-Invest Holding S.A., Diekirch	70413
CB Richard Ellis Investors DR Co-Invest, S.à r.l.,		Louvre Group Holding S.A., Luxembourg	70414
Luxembourg	70399	Massen Building Investment S.A., Wemperhardt.	70408
Claudia Shipping S.A., Luxembourg	70373	MSD Construction S.A., Troisvierges	70405
CML Gartenlandschaftsbau, S.à r.l., Grevenmacher	70380	Nordic Fashion, S.à r.l., Luxembourg	70413
Columbus Holdings Monaco S.A., Luxembourg ...	70413	Optinord S.A., Troisvierges	70412
Columbus Holdings Monaco S.A., Luxembourg ...	70413	Plastal, S.à r.l., Luxembourg	70414
Courtage Bois Luxembourgeois-Adam S.A., Stein-		Primecorp Participations S.A., Luxembourg	70400
fort	70390	Projet S.A., Rombach	70410
CTI Systems S.A., Clervaux	70408	Remea Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	70371
CTI Systems S.A., Clervaux	70408	Skyline Network Services (SNS) S.A., Clervaux ..	70389
Dextra Holding S.A., Luxembourg	70383	Skyline Network Services (SNS) S.A., Clervaux ..	70389
Digital Funds, Sicav, Luxembourg	70371	Timelux, S.à r.l., Dippach	70372
Digital Funds, Sicav, Luxembourg	70371	Timelux, S.à r.l., Dippach	70372
Electrocosta, S.à r.l., Luxembourg	70375	Translogistics S.A., Weiswampach	70411
Electrocosta, S.à r.l., Luxembourg	70375	Trinta Meneses, S.à r.l., Luxembourg	70370
Europa Immobiliens S.A., Luxembourg	70384	Trinta Meneses, S.à r.l., Luxembourg	70370
Europa Immobiliens S.A., Luxembourg	70384	Trinta Meneses, S.à r.l., Luxembourg	70370
Europa Immobiliens S.A., Luxembourg	70384	Trinta Meneses, S.à r.l., Luxembourg	70370
Europa Immobiliens S.A., Luxembourg	70384	Trinta Meneses, S.à r.l., Luxembourg	70370
Europa Immobiliens S.A., Luxembourg	70385	Trinta Meneses, S.à r.l., Luxembourg	70370
Europa Immobiliens S.A., Luxembourg	70385	V.M.C. S.A., Diekirch	70382
Europa Immobiliens S.A., Luxembourg	70385	VSII (Lux), S.à r.l., Luxembourg	70400
Europa Immobiliens S.A., Luxembourg	70385	White Star Publishers S.A., Luxembourg	70411
Europa Immobiliens S.A., Luxembourg	70385	White Star Publishers S.A., Luxembourg	70411
Europa Immobiliens S.A., Luxembourg	70385	White Star Publishers S.A., Luxembourg	70411
Guardone International S.A., Luxembourg-Kirch-		XLNT S.A., Luxembourg	70379
berg	70388	XLNT S.A., Luxembourg	70379
Guardone International S.A., Luxembourg-Kirch-			

TRINTA MENESES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1719 Luxembourg, 44, rue des Hauts Fourneaux.
R. C. Luxembourg B 70.089.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01880, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2006.

Signature.

(043490/1286/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

TRINTA MENESES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1719 Luxembourg, 44, rue des Hauts Fourneaux.
R. C. Luxembourg B 70.089.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01879, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2006.

Signature.

(043488/1286/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

TRINTA MENESES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1719 Luxembourg, 44, rue des Hauts Fourneaux.
R. C. Luxembourg B 70.089.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01878, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2006.

Signature.

(043486/1286/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

TRINTA MENESES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1719 Luxembourg, 44, rue des Hauts Fourneaux.
R. C. Luxembourg B 70.089.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01854, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2006.

Signature.

(043484/1286/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

TRINTA MENESES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1719 Luxembourg, 44, rue des Hauts Fourneaux.
R. C. Luxembourg B 70.089.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01849, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2006.

Signature.

(043483/1286/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

TRINTA MENESES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1719 Luxembourg, 44, rue des Hauts Fourneaux.
R. C. Luxembourg B 70.089.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01848, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2006.

Signature.

(043481/1286/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

REMEA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 71.845.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07071, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2006.

REMEA LUXEMBOURG, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

(047911/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

DIGITAL FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 66.323.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 janvier 2006

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2007:

- M. Jacques Chahine,
- M. Christian Schor,
- LA MONDIALE représentée par M. Antoine Hennequin.

Sont élus au Conseil d'Administration pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2007:

- M. Hermann Kranz, boulevard Joseph II, 19-21, L-2010 Luxembourg,
- Mme Henryka Herrmann, boulevard Joseph II, 19-21, L-2010 Luxembourg,
- M. Roger Hartmann, boulevard Joseph II, 19-21, L-2010 Luxembourg,
- M. Alain Hondequin, boulevard Joseph II, 19-21, L-2010 Luxembourg,
- M. René Egger, boulevard Joseph II, 19-21, L-2010 Luxembourg.

Mandat non renouvelé:

- M. Bernd Stiehl,
- M. Jean-Michel Gelhay,
- M. Régis Leoni,
- M. Donald Villeneuve,
- M. Marius Klein,
- M. Christophe Lambert,
- Mme Martine Vermeesch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

Pour DIGITAL FUNDS

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

A. Trappendreher / M. Dinklage

Associate Director / Associate Director

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2006, réf. LSO-BR00116. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(050372.03//34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2006.

DIGITAL FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 66.323.

Le bilan au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BR00119, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2006.

Pour DIGITAL FUNDS

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

O. Schütz / A. Trappendreher

Associate Director / Associate Director

(050369.03//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2006.

TIMELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4972 Dippach, 39, rue des 3 Cantons.

R. C. Luxembourg B 34.776.

L'an deux mille six, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Cédric Schütz, étudiant,
 - 2.- Mademoiselle Anne Schütz, étudiante,
 - 3.- Mademoiselle Julie Schütz, étudiante, et leur père,
 - 4.- Monsieur Roger Schütz, ingénieur conseil, agissant en son nom personnel ainsi qu'en sa qualité de tuteur de Mademoiselle Julie Schütz,
- demeurant tous ensemble à B-6900 Aye, 42, rue de Serinchamps,
tous quatre ici représentés par Maître Véronique Wauthier, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt,
en vertu de quatre procurations données sous seing privé à Aye, le 23 mars 2006,
lesquelles procurations après avoir été paraphées ne varietur par le notaire instrumentant et la comparante resteront annexées aux présentes.

Lesquels associés, représentés comme ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant:

- qu'ils sont les seuls associés représentant ainsi l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée TIMELUX, S.à r.l. avec siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare;
- constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg en date du 27 août 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 71 du 15 février 1991, et modifiée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, alors notaire de résidence à Remich en date du 26 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 378 du 8 avril 2003;
- que ladite société est inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B, sous le numéro 34.776;
- et ont requis le notaire d'acter la modification statutaire suivante.

Unique résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare à L-4972 Dippach-Gare, 39, rue des Trois Cantons.

En conséquence du transfert de siège le premier paragraphe de l'article 4 des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 4. (1^{er} paragraphe).** Le siège social de la société est établi dans la commune de Dippach.»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 850,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: V. Wauthier, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, vol. 153S, fol. 69, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 29 mai 2006.

P. Decker.

(050314.03/206/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2006.

TIMELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4972 Dippach, 39, rue des 3 Cantons.

R. C. Luxembourg B 34.776.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 29 mai 2006.

Pour la société

P. Decker

Notaire

(050316.03/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2006.

CLAUDIA SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 116.625.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

Ont comparu:

1.- Monsieur Rob Van Gessel, batelier capitaine, demeurant à Ul. Szczecinska 72d, 72004 Tanowo, Pologne, ici représenté par Monsieur Bart Van der Haegen, directeur de sociétés, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg le 27 avril 2006;

2.- Madame Beata Karbownik, employée privée, demeurant à Ul. Szczecinska 72d, 72004 Tanowo, Pologne, ici représenté par Monsieur Bart Van der Haegen, directeur de sociétés, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg le 27 avril 2006;

Lesquelles procurations après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I^{er}. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de: CLAUDIA SHIPPING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de bateaux dans la navigation fluviale, ainsi que toutes opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Toutes les actions sont nominatives jusqu'à libération intégrale du capital social. Après libération entière des actions, celles-ci peuvent être nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à cent mille euros (100.000,- EUR). En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le Heu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Le capital souscrit et le capital autorisé peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II. - Administration, Surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 8. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III. - Assemblée générale et répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le 15 mai, à 14.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV. - Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. - Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1. Rob Van Gessel, prénommé.	99 actions
2. Beata Karbownik, prénommée.	1 action
Total	100 actions

Les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, en qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'adresse de la société est fixée au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statuaire.

Deuxième résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Troisième résolution

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Rob Van Gessel, prénommé;
- Madame Beata Karbownik, prénommée;
- Monsieur Bart Van der Haegen, directeur de sociétés, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Quatrième résolution

Est nommé commissaire:

- Monsieur Koenraad Helon, réviseur d'entreprise, demeurant professionnellement au n° 8 Koning Boudewijnlaan, B-9160 Lokeren.

Cinquième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statuaire de 2011.

Sixième résolution

En vertu de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article six des présents statuts, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes du conseil d'administration.

Est nommé administrateur-délégué de la société: Monsieur Rob Van Gessel, prénommé, qui peut engager la société sous sa seule signature conformément à l'article six des statuts.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: B. Van der Haegen, A. Biel.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2006, vol. 916, fol. 83, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 mai 2006.

A. Biel.

(049724.03/203/151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

ELECTROCOSTA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1540 Luxembourg, 2, rue Benjamin Franklin.

R. C. Luxembourg B 38.246.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04408, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2006.

COMPTABILITE GESSALUX

Signature

(044947//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

ELECTROCOSTA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1540 Luxembourg, 2, rue Benjamin Franklin.

R. C. Luxembourg B 38.246.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04406, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2006.

COMPTABILITE GESSALUX

Signature

(044949//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

ANSIL, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg F 1575.

STATUTS

Les soussignés:

- Nathalie Sprauer-Nicolas, 1, rue Henri Dunant, F-57157 Marcy, France;
 - Béatrix Barafort, CRP Henri Tudor, 3, rue Alexandre Schingten, L-3330 Crauthem, Luxembourg;
 - Jean-Philippe Humbert, CRP Henri Tudor, 2 lotissement sur la Fontaine, F-54720 Chenières, France;
 - Carlo Harpes, Telindus PSF, 18 Steekaul, L-6831 Berbourg, Luxembourg;
 - Stéphane Hesschentier, 12, rue de la Clairière, F-57500 Saint Avold, France;
 - Christophe Feltus, CRP Henri Tudor, 13, rue des Rappes, B-6730 Tintigny, Belgique;
 - Cédric Mauny, Telindus PSF, 13 D2, rue Napoléon 1^{er}, F-57390 Audun le Tiche, France;
 - Benoît Poletti, Codasystem, 78 am Wenkel, L-8086 Bertrange, Luxembourg;
 - Alain Renault, CRP Henri Tudor, 108, rue de Gaumiémont, B-6740 Etalle, Belgique;
 - Pascal Steichen, 23, rue Paul Albrecht, L-1151 Luxembourg, Luxembourg;
 - Dominique Ferrand, CRP Henri Tudor, 2, rue Victor Hugo, L-4140 Esch-sur-Alzette, Luxembourg;
 - Michel Picard, CRP Henri Tudor, 19, rue de la Semois, B-6741 Vance, Belgique;
 - David Hagen, CSSF, Hemmeberreg 20, L-5444 Schengen, Luxembourg;
 - Philippe Dann, Ubizen, a CyberTrust company, 23, rue du Luxembourg, F-57100 Thionville, France;
 - Jérôme Carrère, Telindus PSF, 1, place d'Occitanie, F-12800 Naucelle, France;
 - Bernard Di Renzo, CRP Henri Tudor, 6, rue des Aubépines, L-8448 Steinfort, Luxembourg;
- ont constitué la présente association sans but lucratif dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. L'association est dénommée ANSIL, A.s.b.l. (Association de Normalisation pour la Société de l'Information du Luxembourg).

Art. 2. Son siège social est établi à Esch-sur-Alzette. Il peut être transféré, par décision du Conseil d'Administration, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. L'association a pour objet, dans le domaine de la qualité, de la sécurité et des autres aspects de la société de l'information:

- d'étudier, d'analyser toutes formes de documents normatifs,
- de constituer, de participer à, de supporter des groupes d'experts de normalisation luxembourgeoise, européenne et internationale,
- de fournir une interface entre les différents acteurs du domaine et les organismes ou institutions officielles,
- de sensibiliser, de promouvoir et d'encourager la normalisation,
- de créer, de participer à des projets de recherches ou de développement de documents normatifs ou en relation avec la normalisation,
- de fournir des services d'expertise relatifs aux différents domaines de normalisation.

Dans le cadre de la participation, de l'organisation ou du support de chacun des groupes d'experts de normalisation luxembourgeoise, européenne et internationale, chacun de ces groupes d'experts est dénommé comité par la suite, l'association veille à:

- préserver dans tous travaux les intérêts économiques du Grand-Duché de Luxembourg,
- travailler par consensus.

L'association favorisera les contacts et l'organisation de manifestations communes avec d'autres associations poursuivant les mêmes buts ou des buts similaires. Elle peut poser tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet.

La mise en oeuvre de son objet est réalisée en conformité avec les dispositions des présents statuts et des règlements d'ordre intérieur arrêtés par le Conseil d'Administration. La réalisation de son objet rentrant dans le cadre de l'ISO/IEC, du CEN/CENELEC ou d'autres institutions officielles de normalisation est fait en conformité avec les dispositions ou règlements de ces dernières.

Art. 4. L'association est une organisation neutre en matière ethnique, religieuse, politique et idéologique.

Art. 5. L'association est constituée pour une durée illimitée.

Membres

Art. 6. L'association comprend des membres, personnes physiques ou morales susceptibles de contribuer, de par leur qualité, et adhérant à l'objet social de l'association.

Les membres dits «donateurs» ne peuvent être que des organismes ou institutions, représentatifs d'un secteur ou d'un métier, respectivement représentant les intérêts des entreprises. Hormis les spécificités définies par les présents statuts, les «donateurs» sont des membres à part entière.

Art. 7. L'admission d'un membre est décidée par le Conseil d'Administration à la majorité des membres présents en respectant les règles et exigences de la normalisation luxembourgeoise. Sa décision est souveraine et ne doit pas être motivée.

Le nombre de membres est illimité. Il ne peut être inférieur à trois (3).

Art. 8. La qualité de «donateurs» est décidée par l'Assemblée Générale à la majorité des voix et sur proposition du Conseil d'Administration.

Art. 9. La qualité de membre cesse de plein droit par le décès, la mise en faillite, la mise en liquidation volontaire ou judiciaire ou l'ouverture d'une procédure de gestion contrôlée d'un membre ou par le fait pour un membre de se retirer des affaires.

Tout membre est libre de se retirer à tout moment de l'association en adressant par écrit sa démission au Conseil d'Administration.

Tout membre qui ne paie pas sa cotisation, dans les trois mois qui suivent son échéance, est réputé démissionnaire. L'Assemblée Générale, statuant à la majorité des deux tiers des voix, peut prononcer l'exclusion d'un membre qui viole ses obligations statutaires ou qui nuit gravement aux intérêts ou à l'image de l'association ou de ses membres.

Le Conseil d'Administration peut ordonner une mesure de suspension jusqu'à la décision de l'Assemblée Générale.

Art. 10. Le membre démissionnaire, suspendu ou exclu aux termes des dispositions de l'article 9 ainsi que ses ayants droits n'ont aucun droit sur le fonds social. Ils ne peuvent réclamer ou requérir ni relevé, ni reddition des comptes, ni apposition des scellés, ni l'inventaire.

Les cotisations versées restent acquises à l'association.

Cotisations

Art. 11. Le montant de la cotisation annuelle des membres est fixé chaque année, pour l'exercice à venir, par l'Assemblée Générale annuelle, sur proposition du Conseil d'Administration.

Les cotisations sont payables dans les deux mois qui suivent l'appel de cotisation. La cotisation annuelle ne peut dépasser le montant de 10.000,- EUR.

Art. 12. Le montant de la cotisation annuelle des «donateurs» est fixé chaque année, pour l'exercice à venir, par le Conseil d'Administration et la majorité des «donateurs».

Les cotisations sont payables dans les deux mois qui suivent l'appel de cotisation. La cotisation annuelle ne peut dépasser le montant de 25.000,- EUR.

Assemblée Générale

Art. 13. L'Assemblée Générale est composée de tous les membres de l'association.

Art. 14. Tout membre a droit à une (1) voix.

Art. 15. L'Assemblée Générale est le pouvoir souverain de l'association. Elle possède les pouvoirs qui lui sont expressément reconnus par la loi ou les présents statuts.

Sont notamment de sa compétence:

- les modifications des statuts,
- la nomination et la révocation des membres du Conseil d'Administration,
- l'adoption des budgets et des comptes,
- la dissolution de l'association,
- l'exclusion des membres.

Art. 16. Il doit être tenu au moins une Assemblée Générale par an.

Une Assemblée Générale doit être convoquée par le Conseil d'Administration suite à la demande écrite d'un cinquième (1/5) au moins des membres. Elle peut être convoquée par le Conseil d'Administration chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent.

Art. 17. L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration par lettre simple adressée à tous les membres au moins huit (8) jours avant l'assemblée.

L'ordre du jour est mentionné dans la convocation.

L'Assemblée Générale délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents, sauf disposition contraire par la loi ou les présents statuts.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, sauf disposition contraire par la loi ou les présents statuts. En cas de parité des voix, la voix du Président est prépondérante.

Art. 18. Chaque membre a le droit de se faire représenter par un autre membre moyennant procuration écrite à remettre au Président du Conseil d'Administration avant l'assemblée. Aucun membre ne peut être porteur de plus de deux (2) procurations.

Art. 19. Les décisions de l'Assemblée Générale sont consignées dans un procès-verbal. Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire Général.

Un registre des procès-verbaux est conservé au siège social de l'association et tous les membres peuvent en prendre connaissance, mais sans déplacement du registre.

Conseil d'Administration

Art. 20. L'association est administrée par un Conseil d'Administration composé de cinq (5) membres au moins et de quinze (15) membres au plus.

Les Administrateurs sont élus par l'Assemblée Générale selon les dispositions de la loi ou des présents statuts.

La nomination des Administrateurs doit notamment préserver un équilibre entre le nombre d'Administrateurs représentant ou participant dans les différents comités.

Chaque Administrateur est élu pour un terme de deux (2) ans. Les Administrateurs sortant sont rééligibles.

Les candidatures sont à adresser par écrit au moins deux jours ouvrables avant la date de l'Assemblée Générale au Président de l'association.

Art. 21. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un Président, maximum quatre (4) Vice-présidents, un Secrétaire général, un Trésorier, il détermine la durée de leurs fonctions, qui ne peut toutefois dépasser la durée du mandat d'Administrateur.

Le Président représente l'association et en dirige les travaux. Il préside aux débats du Conseil d'Administration. En cas d'empêchement du Président, ses fonctions sont assumées par un des Vice-présidents ou, à défaut, par un autre membre du Conseil d'Administration.

Le Secrétaire général est chargé de la rédaction des documents de l'association, des procès-verbaux des assemblées générales et des réunions du Conseil d'Administration. Il peut être assisté par un secrétaire adjoint.

Le Trésorier tient les comptes de l'association et effectue le paiement des dépenses qui doivent être visées au préalable par le Président ou son remplaçant. A la fin de chaque exercice, le Trésorier présente les comptes financiers aux commissaires, au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale.

Les fonctions d'Administrateur ne donnent pas lieu à rémunération.

Art. 22. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président, envoyée au moins sept (7) jours avant la date prévue pour la réunion. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité simple des voix. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Chaque Administrateur peut se faire représenter par un autre Administrateur moyennant procuration écrite à remettre au Président du Conseil d'Administration avant la réunion. Aucun Administrateur ne peut être porteur de plus d'une procuration.

L'Administrateur qui sera absent, non excusé, à trois réunions du conseil au cours d'un même exercice est réputé démissionnaire.

Art. 23. Le Conseil d'Administration gère l'association, convoque et organise les Assemblées Générales et exécute les décisions de celles-ci. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition de l'association. Il est habilité à établir un règlement d'ordre intérieur qui complétera les présents statuts pour assurer le bon déroulement de l'activité de l'association.

Le Conseil d'Administration représente l'association dans ses relations avec les particuliers, les pouvoirs publics, les organisations professionnelles et tout autres tiers. Il dresse les comptes annuels et le projet de budget de l'exercice à venir.

Le Conseil d'Administration constitue les comités et désigne un Administrateur responsable du comité.

Tous les actes qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée Générale soit par la loi, soit par les présents statuts, sont de la compétence du Conseil d'Administration et l'énumération qui précède est indicative et non limitative.

Art. 24. Le Conseil d'Administration pourra, s'il le juge utile, procéder à la nomination provisoire de maximum deux (2) Administrateurs, dans les limites fixées par l'article 15. Ces nominations provisoire seront soumises, lors de sa première réunion, à la ratification de l'Assemblée Générale, qui déterminera la durée du mandat des nouveaux Administrateurs.

Art. 25. Sous réserve des dispositions de l'article 23 alinéa 3, les signatures du Président et d'un Vice-président, soit les signatures de deux Vice-présidents, engagent valablement l'association dans son intérêt.

Art. 26. Les Administrateurs ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle et financière et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat. Le patrimoine de l'association répond des engagements contractés en son nom, sans qu'aucun des membres ou des Administrateurs ne puisse être personnellement responsable de ces engagements.

Art. 27. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont intentées ou soutenues au nom de l'association par le Conseil d'Administration.

Comités

Art. 28. Un comité est présidé par un Administrateur nommé par le Conseil d'Administration lors de la création du comité. L'Administrateur nommé est responsable des tâches journalières du comité.

Le nombre de comités est illimité.

Tout membre peut participer aux activités d'un comité.

Art. 29. Un comité est régi par un règlement d'ordre intérieur, établi par le Conseil d'Administration, sur proposition de l'Administrateur en charge.

Art. 30. L'admission d'un membre est décidée par les participants du comité à la majorité des participants en respectant les règles et exigences du règlement d'ordre intérieur régissant le comité.

Tout participant a droit à une (1) voix.

Comptes annuels, bilans

Art. 31. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre. Les comptes de l'année écoulée et le budget pour l'année suivante sont soumis chaque année à l'approbation de l'Assemblée Générale ordinaire de chaque année.

Art. 32. Chaque année l'Assemblée Générale désigne, en dehors des membres du Conseil d'Administration, deux (2) commissaires chargés de vérifier à la fin de l'exercice les comptes et la consistance du capital de l'association et de lui présenter un rapport annuel.

Modification des statuts, dissolution

Art. 33. Il est procédé aux modifications des statuts et à la dissolution de l'association conformément aux dispositions de la loi.

En cas de dissolution, volontaire ou judiciaire, l'actif net restant après acquittement du passif est affecté à des fins correspondant aux objectifs de l'association.

Arbitrage

Art. 34. Tous différends et contestations qui pourront s'élever à l'occasion de l'interprétation et de l'application des présents statuts ou des règlements d'ordre intérieur de l'association, soit entre l'association et un ou plusieurs membres, soit entre membres, seront résolus par arbitrage conformément au Règlement d'Arbitrage de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg. La décision arbitrale n'est susceptible ni d'appel, ni d'un autre recours. La voie judiciaire est en toute hypothèse exclue.

Dispositions diverses

Art. 35. Pour tous les points non prévus par les présents statuts, la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif s'applique.

Dispositions transitoires

Les administrateurs ont désigné en qualité de:

Président: Pascal Steichen;
Vice-Président: Béatrix Barafort,
Jean-Philippe Humbert;
Secrétaire général: Cédric Mauny;
Secrétaire adjoint: Benoît Poletti;
Trésorier: Nathalie Sprauer-Nicolas.

Ainsi fait à Luxembourg, le 2 mai 2006.

S. Hesschentier / N. Sprauer-Nicolas / D. Hagen / C. Harpes / J. Carrère / C. Mauny / P. Dann / B. Barafort /
M. Picard / D. Ferrand / J.-P. Humbert / B. Poletti / P. Steichen / A. Renault / C. Feltus / B. Di Renzo

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07597. – Reçu 774 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(050236.04//214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2006.

XLNT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 67.431.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07025, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour XLNT S.A., Société Anonyme
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
M. Linden / S. Wallers

(048659/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

XLNT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 67.431.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07032, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour XLNT S.A., Société Anonyme
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
M. Linden / S. Wallers

(048656/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

CML GARTENLANDSCHAFTSBAU, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6791 Grevenmacher, 22, rue de Thionville.

H. R. Luxemburg B 116.498.

 —
 STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechs, den sechzehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

Sind erschienen:

Herr Christian Müller, Landschaftsgärtner, wohnhaft in D-54455 Serrig, Martinusstrasse 53A.

Welcher Komparent den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Art. 1. Gesellschaftsform. Der Komparent gründet eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischen Recht, der er den nachstehenden Gesellschaftsvertrag, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

Die Gesellschaft begreift anfangs einen alleinigen Gesellschafter und kann anschliessend durch Gesellschaftsanteilsabtretungen oder Schaffung von neuen Gesellschaftsanteilen mehrere Gesellschafter begreifen.

Art. 2. Gegenstand. Gegenstand der Gesellschaft ist Garten- und Landschaftsbau, Gartengestaltung, Teichbau, Holz- und Bautenschutz, Erdarbeiten, Pflasterarbeiten, Fliesen und Terrassenplatten, Trockenlegung, Trockenausbau sowie deren Reparaturen.

Die Gesellschaft kann des weiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder an ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten, sowohl im Grossherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland, auszuführen.

Art. 3. Bezeichnung. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung CML GARTENLANDSCHAFTSBAU, S.à r.l.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 5. Sitz. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Grevenmacher.

Er kann durch einfachen Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafter, je nach Fall, an jeden anderen Ort Luxemburg verlegt werden.

Die Gesellschaft ist ermächtigt im Inland und im Ausland Zweigniederlassungen und Verkaufsbüros zu eröffnen.

Art. 6. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in einhundertfünfundzwanzig (125) Anteile mit einem Nominalwert von je einhundert Euro (EUR 100,-) welche integral durch Herrn Christian Müller, Landschaftsgärtner, wohnhaft in D-54455 Serrig, Martinusstrasse 53A, übernommen werden:

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Art. 7. Änderung des Gesellschaftskapitals. Das Gesellschaftskapital kann zu jeder Zeit, durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter, je nach Fall, abgeändert werden.

Art. 8. Rechte und Pflichten der Gesellschafter. Jeder Gesellschaftsanteil gibt das gleiche Recht.

Jeder Gesellschaftsanteil gibt Recht auf eine Stimme bei allen Abstimmungen.

Der alleinige Gesellschafter hat alle Rechte und Befugnisse, die die Gesellschafter aufgrund des Gesetzes und der gegenwärtigen Statuten haben.

Es ist einem jeden Gesellschafter sowie seinen Gläubigern und Rechtsnachfolgern untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen, oder einen gerichtlichen Inventar derselben zu erstellen, oder irgendwelche Massnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft beeinträchtigen könnten.

Art. 9. Unteilbarkeit der Gesellschaftsanteile. Die Gesellschaftsanteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft die nur einen einzigen Eigentümer für einen jeden Anteil anerkennt.

Ist der Anteil eines Gesellschafters auf Grund gesetzlicher oder testamentarischer Erbfolge einer Mehrheit von Erben zugefallen, so haben die Erben spätestens sechs Wochen nach Annahme der Erbschaft eine gemeinsame Erklärung darüber abzugeben, wer von ihnen in Zukunft, während der Unzerteiltheit, das Stimmrecht für den gesamten Anteil ausüben wird.

Wenn die Nutzniessung und das nackte Eigentum eines Anteils zwei verschiedenen Personen gehören, so wird das Stimmrecht durch den Nutzniesser ausgeübt.

Art. 10. Übertragung der Anteile

(i) Übertragung im Falle des alleinigen Gesellschafters

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen ist frei.

(ii) Übertragung im Falle von mehreren Gesellschaftern

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Gesellschaftern ist frei.

Für die Übertragung von Gesellschaftsanteilen an Dritte, sei es unter Lebenden, sei es infolge Sterbefalls, ist die Einstimmigkeit aller Gesellschafter erforderlich; geschieht die Übertragung der Gesellschaftsanteile jedoch im Sterbefall

an die Nachkommen in direkter Linie oder an den überlebenden Ehepartner, ist die Zustimmung der anderen Gesellschafter nicht erforderlich.

Im Falle wo die Übertragung der Gesellschaftsanteile der Zustimmung der anderen Gesellschafter unterliegt, steht diesen ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Gesellschaftsanteile zu, im Verhältnis ihrer bisherigen Gesellschaftsanteile. Falls das Vorkaufsrecht ausgeübt wird, aber keine Einigung über den Verkaufspreis der Gesellschaftsanteile erzielt wird, berechnet sich der Verkaufspreis auf Grund der Durchschnittsbilanz der drei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren und sollte die Gesellschaft noch keine drei Jahre existieren, auf Grund der Bilanz des letzten vorangegangenen oder der zwei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren.

Art. 11. Tod, Entmündigung, Konkurs des Gesellschafters. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch die Entmündigung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit des alleinigen Gesellschafters oder eines der Gesellschafter.

Art. 12. Geschäftsführung. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet und verwaltet. Der oder die Geschäftsführer können Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse im Namen und für Rechnung der Gesellschaft zu handeln, einschliesslich das Verfügungsrecht, sowie das Recht die Gesellschaft gerichtlich oder aussergerichtlich zu vertreten.

Der oder die Geschäftsführer werden auf befristete oder unbefristete Dauer ernannt, sei es auf Grund der Satzung, sei es durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung.

In letzterem Falle setzt der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung fest, bei der Ernennung des oder der Geschäftsführer, ihre Zahl und die Dauer ihrer Mandate; bei der Ernennung mehrerer Geschäftsführer werden ebenfalls ihre Befugnisse festgelegt.

Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung kann die Abberufung der Geschäftsführer beschliessen. Die Abberufung kann geschehen nicht nur für rechtmässig begründete Ursachen, sondern ist dem souveränen Ermessen des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung überlassen.

Der Geschäftsführer kann für seine Tätigkeit durch ein Gehalt entlohnt werden, das durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung festgesetzt wird.

Art. 13. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod oder das Ausscheiden des Geschäftsführers, ob er Gesellschafter oder Nichtgesellschafter ist.

Es ist den Gläubigern, Erben und Rechtsnachfolgern des Geschäftsführers untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder zum Inventar derselben zu schreiten.

Art. 14. Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind nur für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 15. Gesellschafterbeschlüsse

a) Wenn die Gesellschaft nur einen Gesellschafter begreift, so hat dieser alleinige Gesellschafter alle Befugnisse die das Gesetz der Gesellschafterversammlung gibt. Die Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters werden in ein Protokollbuch eingetragen oder schriftlich niedergelegt.

b) Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung nur rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen angenommen werden, es sei denn das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen wie er Gesellschaftsanteile besitzt.

Art. 16. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Inventar, Bilanz. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Fünf Prozent (5%) des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent (10%) des Stammkapitals erreicht hat. Der verbleibende Gewinn steht dem alleinigen Gesellschafter oder den Gesellschaftern zur freien Verwendung.

Art. 18. Auflösung, Liquidation. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 19. Schlussbestimmung. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endigt am 31. Dezember 2006.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr neunhundertfünfzig Euro (EUR 950,-).

Erklärung

Der Kompotent erklärt seitens des handelnden Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter, folgende Beschlüsse gefasst:

- a) zum technischen Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:
Herr Martin Welkenbach, Landschaftsgärtnermeister, wohnhaft in D-54290 Trier, Hohenzollernstr. 11;
- b) zum kaufmännischen Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:
Herr Christian Müller, Landschaftsgärtner, wohnhaft in D-54455 Serrig, Martinusstrasse 53A;
- c) Jeder Geschäftsführer kann die Gesellschaft rechtskräftig durch seine alleinige Unterschrift verpflichten bis zu einem Betrag von eintausendzweihundertfünfzig Euro (EUR 1.250,-). Für alle Verpflichtungen die über diesen Betrag hinausgehen, bedarf es den gemeinsamen Unterschriften der beiden Geschäftsführer, darunter obligatorisch die des technischen Geschäftsführers;
- d) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6791 Grevenmacher, 22, rue de Thionville.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Müller, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 17 mai 2006, vol. 362, fol. 13, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach den 26. Mai 2006.

H. Beck.

(047712/201/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

AR.DE.LUX., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8369 Hivange, 31, rue de Garnich.

R. C. Luxembourg B 45.929.

Statuts coordonnés rectificatifs de ceux déposés le 28 juillet 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. d'Huart

Notaire

(044652/207/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2006.

V.M.C. S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

H. R. Luxemburg B 98.203.

AUSZUG

Aus den genommenen Entschlüssen der Ordentliche Generalversammlung vom 6. Juli 2005 geht hervor dass:

- 1.- Herr Ulrich Palm, Angestellter, wohnhaft zu Eupen (B);
Herr Karl-Heinz Palm, Angestellter, wohnhaft zu Bütgenbach (B);
Herr Jörg Thomas de Toledo Sommerlath, Kaufmann, wohnhaft zu Eupen (B);
Frau Gabriele Sternisa, Angestellte, wohnhaft zu Kettenis (B).

Wiederernannt wurden als Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft. Die Mandate enden bei der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2011.

2.- Herr Guy Muller, Diplombetriebswirt, wohnhaft zu Strassen wurde als Kommissar der Gesellschaft wiederernannt. Sein Mandat endet bei der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2011.

3.- Herr Ulrich Palm, vorgenannt, wurde zum delegierten Verwalter der Gesellschaft wiederernannt, gemäß dem Artikel 60 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften. Sein Mandat endet bei der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2011.

Zwecks Einregistrierung und Hinterlegung beim Handelsregister und Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, den 6. Juli 2005.

COFINOR S.A.

Unterschrift

Bevollmächtigten der Gesellschaft

Enregistré à Diekirch, le 6 avril 2006, réf. DSO-BP00047. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(943100//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 mai 2006.

DEXTRA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 74.135.

L'an deux mille six, le douze mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DEXTRA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg, section B numéro 74.135, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 24 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 340 du 12 mai 2000, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Gérard Lecuit, maintenant de résidence à Luxembourg, en date du 6 juin 2003, publié au Mémorial C numéro 854 du 20 août 2003, et suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 717 du 7 avril 2006.

La séance est ouverte sous la présidence Monsieur Raphaël Rozanski, employé privé, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David Sana, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, contrôlée et signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera conservée par le notaire instrumentant.

Resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trois millions sept cent vingt mille euros (EUR 3.720.000,-) représenté par trente-sept mille deux cents (37.200) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont et resteront nominatives.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas de décès d'un actionnaire, le ou les actionnaires survivants ont une option sur les actions de l'actionnaire décédé, qui doit être exercée dans le délai d'un an à partir du décès. Les conditions d'exercice de l'obligation de cession sont fixées dans un pacte d'actionnaires.

A défaut de levée de l'option endéans ce délai, les ayants droit de l'actionnaire décédé peuvent soit partager les actions entre eux, soit les céder librement à des tiers.

En cas de cession de tout ou partie des actions du vivant des actionnaires, le ou les co-actionnaires ont un droit de préemption qui, s'il y a plusieurs co-actionnaires, est proportionnel à leur participation dans le capital social et doit porter sur la totalité des actions dont la cession est envisagée. Les conditions d'exercice du droit de préemption sont fixées dans un pacte d'actionnaire.»

2. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trois millions sept cent vingt mille euros (EUR 3.720.000,-) représenté par trente-sept mille deux cents (37.200) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont et resteront nominatives.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas de décès d'un actionnaire, le ou les actionnaires survivants ont une option sur les actions de l'actionnaire décédé, qui doit être exercée dans le délai d'un an à partir du décès. Les conditions d'exercice de l'obligation de cession sont fixées dans un pacte d'actionnaires.

A défaut de levée de l'option endéans ce délai, les ayants droit de l'actionnaire décédé peuvent soit partager les actions entre eux, soit les céder librement à des tiers.

En cas de cession de tout ou partie des actions du vivant des actionnaires, le ou les co-actionnaires ont un droit de préemption qui, s'il y a plusieurs co-actionnaires, est proportionnel à leur participation dans le capital social et doit porter sur la totalité des actions dont la cession est envisagée. Les conditions d'exercice du droit de préemption sont fixées dans un pacte d'actionnaire.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 mai 2006, vol. 536, fol. 71, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 31 mai 2006.

J. Seckler.

(049680.03/231/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

EUROPA IMMOBILIEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 35.339.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2006, réf. LSO-BQ08524, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Lambert.

(048464//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

EUROPA IMMOBILIEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 35.339.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2006, réf. LSO-BQ08515, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Lambert.

(048472//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

EUROPA IMMOBILIEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 35.339.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2006, réf. LSO-BQ08513, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Lambert.

(048477//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

EUROPA IMMOBILIEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 35.339.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2006, réf. LSO-BQ08512, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Lambert.

(048478//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

70385

EUROPA IMMOBILIEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 35.339.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2006, réf. LSO-BQ08511, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Lambert.

(048479//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

EUROPA IMMOBILIEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 35.339.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2006, réf. LSO-BQ08507, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Signature.

(048480//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

EUROPA IMMOBILIEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 35.339.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2006, réf. LSO-BQ08508, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Lambert.

(048483//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

EUROPA IMMOBILIEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 35.339.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2006, réf. LSO-BQ08507, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Lambert.

(048482//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

EUROPA IMMOBILIEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 35.339.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2006, réf. LSO-BQ08505, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Lambert.

(048485//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

EUROPA IMMOBILIEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 35.339.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2006, réf. LSO-BQ08501, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Lambert.

(048488//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

ALCEOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 116.616.

STATUTS

L'an deux mille six, le douze mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Rémy Rabemananjara, consultant informatique, né à Paris (France), le 3 juin 1955, demeurant à F-92160 Antony, 17, rue de Verdun (France);

2.- Madame Nicole Steng, enseignante, née à Haguenau (France), le 6 août 1951, épouse de Monsieur Rémy Rabemananjara, demeurant à F-92160 Antony, 17, rue de Verdun (France).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de ALCEOS S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège à l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet le conseil et les prestations de services dans le domaine de l'informatique et toutes les activités liées à l'internet.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques.

La société pourra, en outre, faire toutes opérations mobilières, immobilières, industrielles ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tout acte d'administration et de disposition qui rentre dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations par le conseil d'administration, le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et s'en soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et de leurs lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Rémy Rabemananjara, préqualifié, cinq cents actions	500
2.- Madame Nicole Steng, préqualifiée, cinq cents actions	500
Total: mille actions	1.000

Les actions ont été libérées à concurrence de cinquante pour cent (50%) de sorte que la somme de quinze mille cinq cents euros (15.500,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros.

Réunion en assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarant se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un:
- 2.- Sont nommés administrateurs de la société:

- Monsieur Rémy Rabemananjara, consultant informatique, né à Paris (France), le 3 juin 1955, demeurant à F-92160 Antony, 17, rue de Verdun (France);

- Madame Nicole Steng, enseignante, née à Haguenau (France), le 6 août 1951, épouse de Monsieur Rémy Rabemananjara, demeurant à F-92160 Antony, 17, rue de Verdun (France);

- Mademoiselle Katia Roti, employée privée, née à Thionville (France), le 3 juin 1978, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

3.- Est nommé commissaire aux comptes de la société:

Monsieur Pascal Bonnet, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 4 juillet 1964, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2011.

5.- Le siège social de la société est fixé à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article 10 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Rémy Rabemananjara, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faites aux comparants, connus de nous notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: R. Rabemananjara, N. Steng, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 mai 2006, vol. 536, fol. 71, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 31 mai 2006.

J. Seckler.

(049636.03/231/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

GUARDONE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 60.531.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04224, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2006.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(044388/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2006.

GUARDONE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 60.531.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04228, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2006.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(044392/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2006.

GUARDONE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 60.531.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04231, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2006.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(044390/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2006.

SKYLINE NETWORK SERVICES (SNS) S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9710 Clervaux, 3, Grand-rue.

H. R. Luxemburg B 93.993.

Auszug aus der Statutarischen Generalversammlung vom 15. April 2005

Am 15. April 2005 fand am Gesellschaftssitz die jährliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft SKYLINE NETWORK SERVICE (SNS) mit Gesellschaftssitz in L-9710 Clervaux, 3 Grand-rue, statt.

Die Versammlung fasst einstimmig folgende Beschlüsse:

1. Das Mandat des delegierten Verwalters, Herrn Gerd Lenges-Hensius, wohnhaft in B-4780 St. Vith, Bahnhofstrasse 25 A3, wird für eine Dauer von 6 Jahren verlängert. Das Mandat endet automatisch mit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2011.

2. Das Rücktrittsgesuch des Herrn Manfred Weber, wohnhaft in B-4780 St. Vith, Rodt 178, in seiner Funktion als Kommissar wird einstimmig angenommen.

3. Die Ernennung des Herrn Gerd Heinzius, Buchhalter - Steuerberater, mit Sitz in L-9753 Heinerscheid, Haus 96, zum neuen Kommissar, wird einstimmig angenommen. Das Mandat endet automatisch mit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2011.

Clervaux, den 15. April 2005.

G. Lenges-Hensius / H. Müllender / C. Henkes

Vorsitzender / Schriftführer / Stimmzähler

Enregistré à Diekirch, le 25 avril 2006, réf. DSO-BP00171. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14 juillet 2005

L'an deux mille cinq, le quatorze juillet, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SKYLINE NETWORK SERVICES (SNS) S.A., avec siège social à L-9710 Clervaux, 3, Grand-rue.

L'assemblée a décidé à l'unanimité ce qui suit:

1. La démission de Monsieur Herbert Müllender, instituteur, demeurant à B-4770 Born/Amel, Junkerstrasse 76, en sa qualité d'administrateur.

2. La nomination de Madame Martina Plotes, aide-familiale, demeurant à B-4780 St. Vith, Bahnhofstrasse 25/A3, en tant qu'administrateur de la société. L'exécution de son mandat d'administrateur est non rémunéré et vient à échéance lors de l'assemblée 2011.

Le nouveau conseil d'administration se compose de:

- Monsieur Gerd Lenges-Hensius, demeurant à B-4780 St. Vith, Bahnhofstrasse 25 A3, nommé administrateur-délégué;

- Monsieur Carl Henkes, demeurant à B-4780 St. Vith, Am Sonnenhang 12, nommé administrateur;

- Madame Martina Plotes, demeurant à B-4780 St. Vith, Bahnhofstrasse 25 A3, nommée administrateur.

Clervaux, le 14 juillet 2005.

G. Lenges-Hensius / H. Müllender / M. Plottes

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Diekirch, le 25 avril 2006, réf. DSO-BP00170. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(936909//42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 avril 2006.

SKYLINE NETWORK SERVICES (SNS) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9710 Clervaux, 3, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 93.993.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP00169, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Heinerscheid, le 26 avril 2006.

G. Heinzius.

(936853//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 avril 2006.

BOUTIQUE LOUISE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 1A, rue de la Résistance.

R. C. Luxembourg B 96.008.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2005, réf. LSO-BP04608, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, au mois de mai 2006.

Signature.

(045601//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

COURTAGE BOIS LUXEMBOURGEOIS-ADAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Steinfort, 41, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 63.583.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2006, réf. LSO-BO06270, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arlon, le 19 mai 2006.

COURTAGE BOIS LUXEMBOURGEOIS-ADAM S.A.

SUD FIDUCIAIRE, S.p.r.l.

Signature

(044906//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

CB RICHARD ELLIS INVESTORS DR CO-INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 106.417.

In the year two thousand and six, on the twenty-fourth day of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of CB RICHARD ELLIS INVESTORS DR CO-INVEST, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 106.417, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 16 February 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 650 of 5 July 2005. The articles of incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary on 27 May 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1104 of 27 October 2005.

The meeting is opened at 2.00 p.m., with Mrs Anne-Catherine Guiot, licenciée en droit, residing in Luxembourg, in the chair,

who appoints as secretary Mr Bob Calmes, L.L.M., residing in Luxembourg.

The general meeting elects as scrutineer Mr Lars Kemper, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Approval of a new shareholder;
2. Creation of new ordinary Class A1 shares, ordinary Class A2 shares, ordinary Class B1 shares and ordinary Class B2 shares, and conversion of the existing nine thousand (9,000) existing ordinary Class A shares and the one thousand two hundred (1,200) existing ordinary Class A1 shares into five hundred sixty (560) new ordinary Class A1 shares, eight thousand four hundred and forty (8,440) new ordinary Class A2 shares, three hundred seventy-two (372) new ordinary Class B1 shares and eight hundred twenty-eight (828) new ordinary Class B2 shares;
3. Increase of the share capital of the Company of an amount of two hundred forty-one thousand eight hundred seventy-five Euro (EUR 241,875) in order to increase it from its current amount of two hundred and fifty-five thousand Euro (EUR 255,000) up to four hundred ninety-six thousand eight hundred seventy-five Euro (EUR 496,875) through the issue of eight thousand (8,000) ordinary Class A1 shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, sixty (60) ordinary Class A2 shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, seven hundred fifty-four (754) ordinary Class B1 shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each and eight hundred sixty-one (861) ordinary Class B2 shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each;
4. Modification of the allocation of profits regime and amendment of the articles 6, 18, 23 and 25 of the articles of incorporation of the Company;
5. Creation of two classes of managers, amendment of the articles 13 and 14 of the articles of incorporation of the Company;
6. Appointment of new members of the board of managers;
7. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to grant its formal agreement, as requested by article 189 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, to the transfer with effect as of 30 June 2005 by Ms Brigitte van der Jagt-Buitink of six (6) ordinary Class A1 shares of the Company to Mr Marc Chong Kan, financial controller, residing at 3, rue du Fort Rheinsheim, 2419 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The meeting resolves to create new classes of ordinary shares denominated ordinary Class A2 shares, ordinary Class B1 shares and ordinary Class B2 shares, and to convert the existing nine thousand (9,000) ordinary Class A shares and the existing one thousand two hundred (1,200) ordinary Class A1 shares into new classes of ordinary shares as follows:

- the 8,440 ordinary Class A shares held by CB RICHARD ELLIS INVESTORS, LLC numbered 1 - 8,440 into 8,440 ordinary Class A2 shares;
- the 70 ordinary Class A shares held by Mr Andrew Colman numbered 8,441 - 8,510 into 70 ordinary Class A1 shares;
- the 140 ordinary Class A shares held by Mr François Lex numbered 8,511 - 8,650 into 140 ordinary Class A1 shares;
- the 140 ordinary Class A shares held by Mr Jérôme Castelnau numbered 8,651 - 8,790 into 140 ordinary Class A1 shares;
- the 210 ordinary Class A shares held by Mr Thibault de Valence de Minardière numbered 8,791 - 9,000 into 210 ordinary Class A1 shares;
- the 6 ordinary Class A1 shares held by Mr Marc Chong Kan numbered 1 - 6 into 6 ordinary Class B1 shares;
- the 6 ordinary Class A1 shares held by Mr James Clifton-Brown numbered 7 - 12 into 6 ordinary Class B2 shares;
- the 45 ordinary Class A1 shares held by Mr Andrew Colman numbered 13 - 57 into 45 ordinary Class B1 shares;
- the 90 ordinary Class A1 shares held by Mr François Lex numbered 58 - 147 into 90 ordinary Class B1 shares;
- the 90 ordinary Class A1 shares held by Mr Jérôme Castelnau numbered 148 - 172 and 1,136 - 1,200 into 90 ordinary Class B1 shares;
- the 141 ordinary Class A1 shares held by Mr Thibault de Valence de Minardière numbered 173 - 178 and 1,001 - 1,135 into 141 ordinary Class B1 shares;
- the 780 ordinary Class A1 shares held by CBRE INVESTORS EXECUTIVE HOLDING COMPANY, LLC numbered 179 - 950 and 993 - 1,000 into 780 ordinary Class B2 shares;
- the 42 ordinary Class A1 shares held by CBRE INVESTORS PARTNERS POOL I 04, LLC numbered 951 - 992 into 42 ordinary Class B2 shares.

Third resolution

The meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred forty-one thousand eight hundred seventy-five Euro (EUR 241,875) in order to increase it from its current amount of two hundred and fifty-five thousand Euro (EUR 255,000) up to four hundred ninety-six thousand eight hundred seventy-five Euro (EUR 496,875) through the issue of eight thousand (8,000) ordinary Class A1 shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, sixty (60) ordinary Class A2 shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, seven hundred fifty-four (754) ordinary Class B1 shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, eight hundred sixty-one (861) ordinary Class B2 shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

The newly issued shares are to be subscribed as follows:

Name (profession and address of new shareholders)	Number of ordinary Class A1 shares	Number of ordinary Class A2 shares	Number of ordinary Class B1 shares	Number of ordinary Class B2 shares	Subscription price (in EUR)
Mr François Lex	465	-	445	-	22,750
Mr Jérôme Castelnau	248	-	262	-	12,750
Mr Andrew Colman	-	-	11	-	275
Mr Arnaud Broussou (financial analyst; 223, rue Saint Honoré, 75001 Paris, France)	-	-	28	-	700
Mr Marc Chong Kan	46	-	8	-	1,350
THOMAS P. KOHR TRUST I (non-registered family trust; co/ Mr Robert H. Zerbst, 2500 Steiner Street # 2, San Francisco CA 94115, USA)	684	-	-	-	17,100
THOMAS P. KOHR TRUST II (non-registered family trust; co/ Mr Robert H. Zerbst, 2500 Steiner Street # 2, San Francisco CA 94115, USA)	840	-	-	-	21,000
BALDRIDGE LLC (limited liability company formed under the laws of Ohio, USA; 1907 Baldrige Road, Columbus Ohio, USA)	1,720	-	-	-	43,000
Mr William M. Harris	1,921	-	-	-	48,025

(real estate executive; 10 Carmel Woods, Laguna Niguel, CA 92677, USA)					
Mr Vance G. Maddocks	638	-	-	-	15,950
(real estate executive; 3827 Castle View Drive, Agoura Hills, CA 91301, USA)					
Mr Michael K. McMenomy	800	-	-	-	20,000
(real estate executive; 322 Poinsettia, Corona Del Mar, CA 92625, USA)					
Ms Laurie E. Romanak	638	-	-	-	15,950
(real estate executive and accountant; 3406 Corinth Avenue, Los Angeles, CA 90066, USA)					
CBRE INVESTORS PARTNERS POOL I 04, LLC	-	-	-	10	250
Mr James Clifton-Brown	-	-	-	7	175
CBRE INVESTORS EXECUTIVE HOLDING COMPANY, LLC	-	-	-	844	21,100
CB RICHARD ELLIS INVESTORS, LLC	-	60	-	-	1,500
Total	8,000	60	754	861	241,875

The eight thousand (8,000) ordinary Class A1 shares, the sixty (60) ordinary Class A2 shares, the seven hundred fifty-four (754) ordinary Class B1 shares and the eight hundred sixty-one (861) ordinary Class B2 shares have been subscribed by the aforementioned subscribers, all here represented by Mr Lars Kemper, prenamed, by virtue of proxies hereto attached, at their par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, i.e.: for an aggregate amount of two hundred forty-one thousand eight hundred seventy-five Euro (EUR 241,875) entirely allocated to the share capital. There is no issue premium.

The shares so subscribed have been entirely paid up by the subscribers through:

- a partial contribution in cash for an amount of one hundred fourteen thousand eight hundred twenty-three Euro (EUR 114,823) so that an amount of one hundred fourteen thousand eight hundred twenty-three Euro (EUR 114,823) is of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary, and
- a partial contribution in kind for an amount of one hundred twenty-seven thousand fifty-two Euro (EUR 127,052) consisting of the capitalization of loans granted to the Company prior to this meeting.

The evidence of the existence and value of the loans and of their effective contribution, is given to the undersigned notary by virtue of a report of the board of managers of the Company dated 28 March 2006.

Fourth resolution

Subsequently to the above-mentioned resolutions, the meeting resolves to amend the articles of incorporation of the Company and modify the distribution of profits as defined in the articles of incorporation of the Company to take into account the creation of new classes of ordinary shares, the conversion of shares into other classes and the share capital increase.

As a consequence article 6, article 18, article 23 and article 25 of the articles of incorporation of the Company are amended and shall now read as follows:

«**Art. 6.** The Company's share capital is set at four hundred ninety-six thousand eight hundred seventy-five Euro (EUR 496,875) represented by eight thousand five hundred and sixty (8,560) ordinary Class A1 shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, eight thousand five hundred (8,500) ordinary Class A2 shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, one thousand one hundred twenty-six (1,126) ordinary Class B1 shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each and one thousand six hundred eighty-nine (1,689) ordinary Class B2 shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each. The ordinary Class A1 shares, the ordinary Class A2 shares, the ordinary class B1 shares and the ordinary Class B2 shares, together with the ordinary shares of other classes which may be issued from time to time, shall be referred to as the «Ordinary Shares».

Each Ordinary Share shall have a serial number for its identification.

Each Ordinary Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

«**Art. 18.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares. Holders of ordinary Class A2 shares have the exclusive right to designate candidate(s) for being appointed as member(s) for the board of managers.»

«**Art. 23.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

On separate accounts (in addition to the accounts held by the Company in accordance with the law and normal accounting practice), the board of managers shall determine at the end of each financial year, a result for each Investment which will be calculated as follows (the «Allocation Rule»):

- 23.1 the result of the Investment consisting of the sum of (i) all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to shares of class A held by the Company in DYNAMIQUE RESIDENTIEL S.A. (including capital gains, liquidation surplus, dividends distribution) and (ii) the Preferential Remuneration (as such term is defined in the

articles of incorporation of DYNAMIQUE RESIDENTIEL S.A.) in relation to shares of class B held by the Company in DYNAMIQUE RESIDENTIEL S.A., is defined as total distribution earned (the «TDE»);

- 23.2 18.91% of the TDE is attributable to holders of ordinary Class A1 shares, in proportion of their respective holding of ordinary Class A1 shares;

- 23.3 74.87% of the TDE, less the interest payable during such financial year to holders of ordinary Class A2 shares on loans granted to the Company by such holders of ordinary Class A2 shares, is attributable to holders of ordinary Class A2 shares, in proportion of their respective holding of ordinary Class A2 shares;

- 23.4 2.49% of the TDE is attributable to holders of ordinary Class B1 shares, in proportion of their respective holding of ordinary Class B1 shares;

- 23.5 3.73% of the TDE is attributable to holders of ordinary Class B2 shares, in proportion of their respective holding of ordinary Class B2 shares;

- 23.6 the balance of the TDE, comprising the interest payable during such financial year to holders of ordinary Class A2 shares on loans granted to the Company by such holders of ordinary Class A2 shares, shall be utilised for the payment of such interest;

- 23.7 the result of the Investment consisting of all remaining income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to shares of class B held by the Company in DYNAMIQUE RESIDENTIEL S.A. (including capital gains, liquidation surplus, dividends distribution but excluding the Preferential Remuneration in relation to such shares) shall be attributable to holders of ordinary Class B1 shares and holders of ordinary Class B2 shares, in proportion of their respective holding of ordinary Class B1 shares and ordinary Class B2 shares;

- 23.8 all other unassigned incomes and expenses of the Company, excluding the interest payable during such financial year to holders of ordinary Class A2 shares on loans granted to the Company by such holders of ordinary Class A2 shares, will be allocated between the different classes of shares in proportion of all shares outstanding.

The shareholder (s) will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the law and normal practice. The eventual excess of the total of the credits on the total of the debits on each of these accounts shall be the amount available to the shareholder(s) for the payment of dividends to holders of the class of shares to which the Investment relates.»

«**Art. 25.** No distributions shall be made prior to the repayment by the Company of all loans granted to the Company by its shareholders.

Payments of distributions shall be made to the shareholders at their addresses in the register of shareholders. Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the board of managers shall determine from time to time.

The board of managers may decide to pay interim dividends to a specific class of shares or to redeem shares of any specific class of shares on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution in this specific class of shares, in accordance with the Allocation Rule, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits deriving from the associated Investment since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a statutory reserve to be established by law or by these articles of incorporation. The board of managers shall inform the shareholders at least thirty (30) days prior to the effective payment of any interim dividends or redemption of shares of a specific class of such decision.»

Fifth resolution

The meeting resolves to create two classes of managers and to amend the articles 13 and 14 of the articles of incorporation of the Company so to read as follows:

«**Art. 13.** The Company is managed by a board of at least three (3) managers, which do not need to be shareholders. There shall be two classes of managers: the Class A1 Managers and the Class A2 Managers.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

For the Company to be bound in any matters relating to (i) distributions of any kind (ii) the approval of share transfers as stipulated in article 10 and (iii) decisions taken for the Company as shareholder of other companies, the joint signature of a Class A1 Manager and a Class A2 Manager is required. In all other matters, the Company will be bound by the individual signature of any manager. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason (cause légitime).

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.»

«**Art. 14.** The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealings with third parties, the board of manager has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special con-

vocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting, provided that for any decisions relating to (i) distributions of any kind (ii) the approval of share transfers as stipulated in article 10 and (iii) decisions taken for the Company as shareholder of other companies, such majority must include the favourable vote of a class A2 manager.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.»

Sixth resolution

The meeting resolves to appoint the following persons as Class A1 managers and new members of the Company's board of managers with immediate effect and for an unlimited period of time:

1) Mr James Clifton-Brown, born on 1 May 1956 in Johannesburg, South Africa, professionally residing at 64, North Row, London W1K 7 DA, United Kingdom; and

2) Mr Thibault de Valence de Minardière, born on 18 February 1967 in Offenbourg, Germany, professionally residing at 223, rue Saint Honoré, 75001 Paris, France.

The meeting confirms the mandate of CB RICHARD ELLIS INVESTORS, S.à r.l., Mr Andrew Colman and Ms Laurie Eleanor Romanak as members of the Company's board of managers and assigns such managers to the two classes created according to the preceding resolution as follows:

Class A1 managers:

- CB RICHARD ELLIS INVESTORS, S.à r.l.,
- Mr Andrew Colman.

Class A2 manager:

- Ms Laurie Eleanor Romanak.

Further to the present meeting the Company's board of managers is thus composed as follows:

Class A1 managers:

- CB RICHARD ELLIS INVESTORS, S.à r.l.,
- Mr Andrew Colman,
- Mr James Clifton-Brown,
- Mr Thibault de Valence de Minardière.

Class A2 manager:

- Ms Laurie Eleanor Romanak.

Costs and Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 5,500.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first name and surnames, civil status and residences, said appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de CB RICHARD ELLIS INVESTORS DR CO-INVEST, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.417, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 650 du 5 juillet 2005. Les statuts de la société ont été modifiés par un acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1104 du 27 octobre 2005.

L'assemblée est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Madame Anne-Catherine Guiot, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Bob Calmes, L.L.M., demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Lars Kemper, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Agrément d'un nouvel associé;

2. Création de nouvelles parts sociales ordinaires de Classe A1, parts sociales ordinaires de Classe A2, parts sociales ordinaires de Classe B1 et parts sociales ordinaires de Classe B2, et conversion des neuf mille (9.000) parts sociales ordinaires de Classe A existantes et des mille deux cents (1.200) parts sociales ordinaires de Classe A1 existantes en cinq cent soixante (560) nouvelles parts sociales ordinaires de Classe A1, huit mille quatre cent quarante (8.440) nouvelles parts sociales ordinaires de Classe A2, trois cent soixante-douze (372) nouvelles parts sociales ordinaires de Classe B1 et huit cent vingt-huit (828) nouvelles parts sociales ordinaires de Classe B2;

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent quarante et un mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 241.875) afin de le porter de sa valeur actuelle de deux cent cinquante-cinq mille euros (EUR 255.000) à quatre cent quatre-vingt-seize mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 496.875) par l'émission de huit mille (8.000) parts sociales ordinaires de Classe A1 ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, soixante (60) parts sociales ordinaires de Classe A2 ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, sept cent cinquante-quatre (754) parts sociales ordinaires de Classe B1 ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et huit cent soixante et une (861) parts sociales ordinaires de Classe B2 ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune;

4. Modification du régime de répartition des bénéfices et modification des articles 6, 18, 23 et 25 des statuts de la Société;

5. Création de deux classes de gérants et modification des articles 13 et 14 des statuts de la Société;

6. Nomination de nouveaux membres du conseil de gérance;

7. Divers.

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre des parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des associés, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée résout d'accorder son agrément formel, tel que requis par l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, au transfert de six (6) parts sociales ordinaires de Classe A1 de la Société de Mme Brigitte van der Jagt-Buitink à M. Marc Chong Kan, financial controller, résidant au 3, rue du Fort Rheinsheim, 2419 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel a pris effet le 30 juin 2005.

Deuxième résolution

L'assemblée résout de créer de nouvelles classes de parts sociales ordinaires dénommées parts sociales ordinaires de Classe A2, parts sociales ordinaires de Classe B1 et parts sociales ordinaires de Classe B2, et de convertir les neuf mille (9.000) parts sociales ordinaires de Classe A existantes et les mille deux cents (1.200) parts sociales ordinaires de Classe A1 existantes en nouvelles classes de parts sociales ordinaires de la façon suivante:

- les 8.440 parts sociales ordinaires de Classe A détenues par CB RICHARD ELLIS INVESTORS, LLC numérotées 1 - 8.440 en 8.440 parts sociales ordinaires de Classe A2;
- les 70 parts sociales ordinaires de Classe A détenues par M. Andrew Colman numérotées 8.441 - 8.510 en 70 parts sociales ordinaires de Classe A1;
- les 140 parts sociales ordinaires de Classe A détenues par M. François Lex numérotées 8.511 - 8.650 en 140 parts sociales ordinaires de Classe A1;
- les 140 parts sociales ordinaires de Classe A détenues par M. Jérôme Castelnau numérotées 8.651 - 8.790 en 140 parts sociales ordinaires de Classe A1;
- les 210 parts sociales ordinaires de Classe A détenues par M. Thibault de Valence de Minardièrre numérotées 8.791 - 9.000 en 210 parts sociales ordinaires de Classe A1;
- les 6 parts sociales ordinaires de Classe A1 détenues par M. Marc Chong Kan numérotées 1 - 6 en 6 parts sociales ordinaires de Classe B1;
- les 6 parts sociales ordinaires de Classe A1 détenues par M. James Clifton-Brown numérotées 7 - 12 en 6 parts sociales ordinaires de Classe B2;
- les 45 parts sociales ordinaires de Classe A1 détenues par M. Andrew Colman numérotées 13 - 57 en 45 parts sociales ordinaires de Classe B1;
- les 90 parts sociales ordinaires de Classe A1 détenues par M. François Lex numérotées 58 - 147 en 90 parts sociales ordinaires de Classe B1;
- les 90 parts sociales ordinaires de Classe A1 détenues par M. Jérôme Castelnau numérotées 148 - 172 et 1,136 - 1,200 en 90 parts sociales ordinaires de Classe B1;

- les 141 parts sociales ordinaires de Classe A1 détenues par M. Thibault de Valence de Minardière numérotées 173 - 178 et 1,001 - 1,135 en 141 parts sociales ordinaires de Classe B1;
- les 780 parts sociales ordinaires de Classe A1 détenues par CBRE INVESTORS EXECUTIVE HOLDING COMPANY, LLC numérotées 179 - 950 et 993 - 1,000 en 780 parts sociales ordinaires de Classe B2;
- les 42 parts sociales ordinaires de Classe A1 détenues par CBRE INVESTORS PARTNERS POOL I 04, LLC numérotées 951 - 992 en 42 parts sociales ordinaires de Classe B2.

Troisième résolution

L'assemblée résout d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent quarante et un mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 241.875) afin de le porter de sa valeur actuelle de deux cent cinquante-cinq mille euros (EUR 255.000) à quatre cent quatre-vingt-seize mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 496.875) par l'émission de huit mille (8.000) part sociales ordinaires de Classe A1 ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, soixante (60) parts sociales ordinaires de Classe A2 ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, sept cent cinquante-quatre (754) parts sociales ordinaires de Classe B1 ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et huit cent soixante et une (861) part sociales ordinaires de Classe B2 ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune. Les parts sociales ordinaires nouvellement émises sont souscrites de la façon suivante:

Nom (profession et adresse des nouveaux associés)	Nombre de parts sociales ordinaires de Classe A1	Nombre de parts de parts sociales ordinaires de Classe A2	Nombre de parts de parts sociales ordinaires de Classe B1	Nombre de parts de parts sociales ordinaires de Classe B2	Prix de souscription (en EUR)
M. François Lex	465	-	445	-	22.750
M. Jérôme Castelnau	248	-	262	-	12.750
M. Andrew Colman	-	-	11	-	275
M. Arnaud Broussou (analyste financier; 223, rue Saint Honoré, 75001 Paris, France)	-	-	28	-	700
M. Marc Chong Kan	46	-	8	-	1.350
THOMAS P. KOHR TRUST I (trust familial non immatriculé; co/ M. Robert H. Zerbst, 2500 Steiner Street # 2, San Francisco CA 94115, Etats-Unis)	684	-	-	-	17.100
THOMAS P. KOHR TRUST II (trust familial non immatriculé; co/ M. Robert H. Zerbst, 2500 Steiner Street # 2, San Francisco CA 94115, Etats-Unis)	840	-	-	-	21.000
BALDRIDGE LLC (limited liability company constituée sous les lois d'Ohio, Etats-Unis; 1907 Baldrige Road, Columbus Ohio, Etats-Unis)	1.720	-	-	-	43.000
M. William M. Harris (real estate executive; 10 Carmel Woods, Laguna Niguel, CA 92677, Etats-Unis)	1.921	-	-	-	48.025
M. Vance G. Maddocks (real estate executive; 3827 Castle View Drive, Agoura Hills, CA 91301, Etats-Unis)	638	-	-	-	15.950
M. Michael K. McMenomy (real estate executive; 322 Poinsettia, Corona Del Mar, CA 92625, Etats-Unis)	800	-	-	-	20.000
Mlle Laurie E. Romanak (real estate executive et comptable; 3406 Corinth Avenue, Los Angeles, CA 90066, Etats-Unis)	638	-	-	-	15.950
CBRE INVESTORS PARTNERS POOL I 04, LLC	-	-	-	10	250
M. James Clifton-Brown	-	-	-	7	175

70397

CBRE INVESTORS EXECUTIVE HOLDING COMPANY, LLC	-	-	-	844	21.100
CB RICHARD ELLIS INVESTORS, LLC	-	60	-	-	1.500
Total	8.000	60	754	861	241.875

Les huit mille (8.000) parts sociales ordinaires de Classe A1, les soixante (60) parts sociales ordinaires de Classe A2, les sept cent cinquante-quatre (754) parts sociales ordinaires de Classe B1 et les huit cent soixante et une (861) parts sociales ordinaires de Classe B2 ont été souscrites par les souscripteurs susvisés, tous ici représentés par Monsieur Lars Kemper, prèdit, en vertu de procurations ci-annexées, chacune à sa valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25), pour un montant total de deux cent quarante et un mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 241.875) entièrement alloué au capital social. Il n'y a pas de prime d'émission.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées par les souscripteurs par:

- un apport partiel en espèces de cent quatorze mille huit cent vingt-trois euros (EUR 114.823) de manière que la somme de cent quatorze mille huit cent vingt-trois euros (EUR 114.823) est dorénavant à la disposition de la Société, dont la preuve a été rapportée au notaire soussigné, et

- un apport partiel en nature d'un montant de cent vingt-sept mille cinquante-deux euros (EUR 127.052) constitué par la capitalisation de créances accordées à la Société préalablement à cette réunion.

La preuve de l'existence et de la valeur des créances et de leur contribution effective a été rapportée au notaire soussigné par un rapport des gérants de la Société en date du 28 mars 2006.

Quatrième résolution

A la suite des résolutions susvisées, l'assemblée résout de modifier les statuts de la Société et de modifier la répartition des bénéfices telle que définie dans les statuts de la Société pour tenir compte de la création de nouvelles classes de parts sociales ordinaires, la conversion de parts sociales en autres classes et l'augmentation du capital social.

Conséquemment, l'article 6, l'article 18, l'article 23 et l'article 25 des statuts de la Société sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

«Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de quatre cent quatre-vingt-seize mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 496.875) représenté par huit mille cinq cent soixante (8.560) parts sociales ordinaires de Classe A1 d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, par huit mille cinq cents (8.500) parts sociales ordinaires de Classe A2 d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, par mille cent vingt-six (1.126) parts sociales ordinaires de Classe B1 d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et par mille six cent quatre-vingt-neuf (1.689) parts sociales ordinaires de Classe B2 d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune. Les parts sociales ordinaires de Classe A1, les parts sociales ordinaires de Classe A2, les parts sociales ordinaires de Classe B1 et les parts sociales ordinaires de Classe B2, ainsi que les parts sociales ordinaires qui pourront être émises le cas échéant par la Société seront appelées les «Parts Sociales Ordinaires».

Chaque Part Sociale Ordinaire a un numéro de série servant à son identification.

Chaque Part Sociale Ordinaire donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

«Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Les associés possédant des parts sociales ordinaires de Classe A2 ont le droit exclusif de désigner des candidats destinés à être nommés au conseil de gérance.»

«Art. 23. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance, au siège social de la Société, de cet inventaire et du bilan.

Sur des comptes distincts (préparés en plus des comptes tenus par la Société en vertu de la loi et des pratiques comptables usuelles), le conseil de gérance détermine à la fin de chaque année sociale, un résultat pour chaque Investissement qui est calculé comme suit (la «Règle de Répartition»):

- 23.1 le résultat de l'Investissement composé de la somme de (i) tous les revenus, bénéfices ou autre recette, payés ou dus de toute autre façon en relation avec les parts sociales de Classe A détenues par la Société dans DYNAMIQUE RESIDENTIEL S.A. (comprenant les plus-values, les boni de liquidation, les distributions de dividendes) et (ii) la Rémunération Préférentielle (telle que définie dans les statuts de DYNAMIQUE RESIDENTIEL S.A.) en relation avec les parts sociales de Classe B détenues par la Société dans DYNAMIQUE RESIDENTIEL S.A., est défini comme distribution totale gagnée (la «DTG»);

- 23.2 18,91% de la DTG est attribué aux détenteurs de parts sociales ordinaires de Classe A1, au pro rata de leur détention de parts sociales ordinaires de Classe A1;

- 23.3 74,87% de la DTG, moins les intérêts à payer pendant tel exercice financier aux détenteurs des parts sociales ordinaires de Classe A2 sur des prêts accordés par de tels détenteurs de parts sociales ordinaires de Classe A2 à la Société, est attribué aux détenteurs de parts sociales ordinaires de Classe A2, au pro rata de leur détention de parts sociales ordinaires de Classe A1;

- 23.4 2,49% de la DTG est attribué aux détenteurs de parts sociales ordinaires de Classe B1, au pro rata de leur détention de parts sociales ordinaires de Classe B1;

- 23.5 3,73% de la DTG est attribué aux détenteurs de parts sociales ordinaires de Classe B2, au pro rata de leur détention de parts sociales ordinaires de Classe B2;

- 23.6 le solde de la DTG, représenté par les intérêts à payer pendant tel exercice financier aux détenteurs des parts sociales ordinaires de Classe A2 sur des prêts accordés par de tels détenteurs de parts sociales ordinaires de Classe A2 à la Société, sera utilisé pour le paiement de ces intérêts;

- 23.7 le résultat de l'Investissement composé de tous les revenus restants, profits ou autres recettes payés ou dus de toute autre manière en relation avec les parts sociales de Classe B détenues par la Société dans DYNAMIQUE RESIDENTIEL S.A. (comprenant les plus-values, les boni de liquidation, les distributions de dividendes mais excluant la Rémunération Préférentielle liée à ces parts sociales) est attribué aux détenteurs de parts sociales ordinaires de Classe B1 et aux détenteurs de parts sociales ordinaires de Classe B2, au pro rata de leur détention de parts sociales ordinaires de Classe B1 et parts sociales ordinaires de Classe B2;

- 23.8 tous les autres revenus et dépenses non attribués de la Société, à l'exception des intérêts à payer pendant telle exercice financière au détenteurs des parts sociales ordinaires de Classe A2 sur des prêts accordés par de tels détenteurs de parts sociales ordinaires de Classe A2 à la Société, sont alloués entre les différentes classes de parts sociales au pro rata des parts sociales émises.

Les associés approuvent ces comptes distincts en même temps que les comptes tenus par la Société en vertu de la loi et des pratiques comptables usuelles. Le surplus éventuel du total de l'actif sur le total du passif sur chacun de ces comptes constitue la somme disponible aux associés pour une distribution de dividendes au profit des détenteurs de la classe de parts sociales à laquelle l'Investissement est lié.»

«**Art. 25.** Aucune distribution n'aura lieu avant le remboursement par la Société de tous les prêts accordés à la Société par ses associés.

Le paiement des distributions aux associés est effectué à l'adresse des associés figurant dans le registre des associés. Des distributions peuvent être faites dans la devise, au moment et à l'endroit fixé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes à une classe de parts sociales déterminée ou de racheter les parts sociales d'une classe de parts sociales particulière sur la base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution dans cette classe de parts sociales déterminée en conformité avec la Règle de Répartition, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés par l'Investissement concerné depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire. Le conseil de gérance informe les associés, au moins trente (30) jours avant le paiement effectif de tous acomptes sur dividendes ou rachat de parts sociales d'une classe spécifique, d'une telle décision.»

Cinquième résolution

L'assemblée résout de créer deux classes de gérants et de modifier les articles 13 et 14 des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 13.** La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins trois (3) gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Il y aura deux classes de gérants: les gérants de Classe A1 et les gérants de Classe A2.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixe la durée de leur mandat.

Pour engager la Société en des circonstances concernant (i) des distributions de toute sorte, (ii) l'approbation de transferts de parts sociales tel que prévu par l'article 10 et (iii) des décisions prises pour la Société en tant qu'associé ou actionnaire d'autres sociétés, la signature conjointe d'un gérant de Classe A1 et d'un gérant de Classe A2 est requise. En toutes autres circonstances, la Société est engagée par la signature individuelle de l'un des gérants. Les gérants peuvent être librement révoqués à tout instant, sans qu'une cause légitime soit nécessaire.

Le conseil de gérance peut donner des pouvoirs spéciaux par mandat authentique ou des procurations par acte sous seing privé.»

«**Art. 14.** Le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président et peut choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiennent au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président préside toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance peut désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance est donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, ou par courrier électronique, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale n'est pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'en-

tendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion, pourvu que pour toutes décisions relatives à (i) des distributions de toute sorte, (ii) l'approbation de transferts de parts sociales tel que prévu par l'article 10 et (iii) des décisions prises pour la Société en tant qu'associé ou actionnaire d'autres sociétés, telle majorité doit inclure le vote favorable d'un gérant de Classe A2.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.»

Sixième résolution

L'assemblée résout de nommer les personnes suivantes comme gérants de Class A1 et nouveaux membres du conseil de gérance de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée:

1) M. James Clifton-Brown, né le 1^{er} mai 1956 à Johannesburg, Afrique du Sud, ayant sa résidence professionnelle au 64, North Row, Londres W1K 7 DA, Royaume-Uni; et

2) M. Thibault de Valence de Minardièrre, né le 18 février 1967 à Offenbourg, Allemagne, ayant sa résidence professionnelle au 223, rue Saint Honoré, 75001 Paris, France.

L'assemblée confirme les mandats de CB RICHARD ELLIS INVESTORS, S.à r.l., M. Andrew Colman et Mme Laurie Eleanor Romanak comme membres du conseil de gérance de la Société et affecte pareils gérants aux deux classes de gérants créés selon la résolution précédente de la manière suivante:

Gérants de Classe A1:

- CB RICHARD ELLIS INVESTORS, S.à r.l.,
- M. Andrew Colman.

Gérants de Classe A2:

- Mme Laurie Eleanor Romanak.

Suite à la présente réunion des associés, la composition du conseil de gérance de la Société est donc la suivante:

Gérants de Classe A1:

- CB RICHARD ELLIS INVESTORS, S.à r.l.,
- M. Andrew Colman,
- M. James Clifton-Brown,
- M. Thibault de Valence de Minardièrre.

Gérants de Classe A2:

- Mme Laurie Eleanor Romanak.

Frais et dépenses

Le montant des frais et dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui est mis à sa charge en raison du présent acte est évalué environ à EUR 5.500.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête de la présente.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: A.-C. Guiot, B. Calmes, L. Kemper, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 2 mai 2006, vol. 436, fol. 49, case 9. – Reçu 2.418,75 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 mai 2006.

H. Hellinckx.

(052091.03/242/602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

CB RICHARD ELLIS INVESTORS DR CO-INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 106.417.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 mai 2006.

H. Hellinckx.

(052093.03/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

PRIMECORP PARTICIPATIONS, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 100.449.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05317, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2006.

Pour PRIMECORP PARTICIPATIONS

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(044955/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

VSII (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 110.581.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 mai 2006.

H. Hellinckx

Notaire

(045063/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

CAPITAL VENTURE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 116.614.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twelfth of May.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. The public limited company MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5.524, having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, represented by Mr Raphaël Rozanski, private employee, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

2. The public limited company ECOREAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 38.875, having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, represented by Mr Raphaël Rozanski, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, represented by Mr Raphaël Rozanski, prenamed, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme, which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of CAPITAL VENTURE FINANCE S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the municipality of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad. In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into three hundred ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The shares of the company may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director. The first chairman shall be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another.

Art. 8. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by joint signatures of two directors or by the sole signature of a managing director, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors. The first managing director(s) may be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Thursday of April at 2.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on January 1st and shall terminate on December 31st of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

The first accounting year will begin at the incorporation of the company and end on December 31, 2006.

The first annual meeting will be held in 2007.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the parties appearing, duly represented, declare to subscribe the whole capital as follows:

1. The company MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., prenamed, one hundred fifty-five shares	155
2. The company ECOREAL S.A., prenamed, one hundred fifty-five shares	155
Total: three hundred ten shares	310

All the shares have been paid up in cash to the extent of one hundred per cent (100%) so that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand five hundred Euro.

Extraordinary general meeting

The above named persons, duly represented, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2. The following are appointed directors:

a) Mr Fabio Gaggini, company director, born at Gentilino, Switzerland, on March 6, 1956, residing at CH-6900 Lugano, 10, via Somaini;

b) The private limited company BAC MANAGEMENT, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.324, with registered office at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;

c) The private limited company A.M.S. ADMINISTRATIVE AND MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.322, with registered office at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;

3. Has been appointed statutory auditor:

The private limited company INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, R.C.S. Luxembourg B 29.501, with its registered office at L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2012.

5. The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The undersigned notary, who knows English and French, states herewith that on request of the proxy holder, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le douze mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société anonyme MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5.524, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, représentée par Monsieur Raphaël Rozanski, employé privé, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2. La société anonyme ECOREAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 38.875, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, représentée par Monsieur Raphaël Rozanski, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ces procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Lesquelles comparantes, représentées par Monsieur Raphaël Rozanski, préqualifié, ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles.

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CAPITAL VENTURE FINANCE S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués. Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième jeudi du mois d'avril à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2006.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparantes, dûment; représentées, déclarent souscrire au capital social comme suit:

1. La société MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions . . .	155
2. La société COREAL S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes préqualifiées, dûment représentées, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
 2. Sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Fabio Gaggini, administrateur de société, né à Gentilino, Suisse, le 6 mars 1956 et résidant à CH-6900 Lugano, 10, via Somaini;
 - b) La société à responsabilité limitée BAC MANAGEMENT, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.324, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;
 - c) La société à responsabilité limitée A.M.S. ADMINISTRATIVE AND MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.322, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
 3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, R.C.S. Luxembourg B 29.501, avec siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.
 4. Le mandat des administrateurs et commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2012.
 5. Le siège social de la société est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande du mandataire, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date prémentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Rozanski, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 mai 2006, vol. 536, fol. 72, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 31 mai 2006.

J. Seckler.

(049629.03/231/299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

MSD CONSTRUCTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 4, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 102.851.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 24 mars 2006

Il a été décidé, entre autres,

1. de révoquer avec effet immédiat de son mandat d'administrateur-délégué et d'administrateur:

Monsieur Jean-Marie Denis, administrateur, demeurant à B-6690 Vielsalm, Régné 73.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

2. de nommer avec effet immédiat comme deuxième administrateur-délégué:

Monsieur Raymund Michaelis, administrateur, demeurant à B-4791 Burg-Reuland, Braunlauf 42A.

Le mandat du nouvel administrateur-délégué prendra fin avec son mandat d'administrateur ordinaire lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2011.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

3. de nommer avec effet immédiat comme administrateurs:

- Madame Myriam Collin, employée, demeurant à B-6670 Gouvy, rue de Bého 19;

- Madame Martina Theodor, employée, demeurant à B-4790 Burg-Reuland, Braunlauf 42A.

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2011.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

4. de fixer les pouvoirs de signature du conseil d'administration comme suit:

La signature conjointe des deux administrateurs-délégués, Messieurs Urbain Schneiders, demeurant à B-6670 Gouvy et Raymund Michaelis, demeurant à B-4791 Burg-Reuland, est requise pour tous les engagements de la société.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 11 mai 2006.

Pour MSD CONSTRUCTION S.A.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 12 mai 2006, réf. DSO-BQ00131. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(944295/667/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 mai 2006.

BEST RESORTS MARKETING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 99.793.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the eleventh of May.

Before Us, M^e Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

1. Mr Bayram Sargin, accountant, born in Kirsehir (Turkey), on the 20th of August 1958, residing at Alanya-Antalya, Saray Mahallesi, Kizlar Pinam Caddesi, Korsu Sokak, Birler Apt. B-Blok N° 7/16 (Turkey).

2. Mrs Ahu Esmer Torgay, business administration, born in Enger (Germany), on the 23rd of January 1966, residing at D-63128 Dietzenbach, Frankenstrasse 9 (Germany).

Both are here represented by Mrs Marion Hambitzer, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal, which proxies signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as said before, request the officiating notary to record their declarations and statements as follows:

I. That the public limited company BEST RESORTS MARKETING HOLDING S.A., with registered office at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 99.793, had been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 12th of March 2004, published in the Mémorial C number 505 of the 13th of May 2004.

II. That the corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR), divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each.

III. That the appearing parties are the sole shareholders of the company.

IV. That the appearing parties have decided to dissolve and to liquidate the company, according to their participation to the dissolved company.

V. That the appearing parties are perfectly aware of the financial situation and the company's articles of association.

VI. That the appearing parties, acting as liquidators, declare having settled all of the company's liabilities and that they will be answerable for all of the company's debts and undertakings, even currently unknown.

VII. That fully discharge is given to the board of directors and the statutory auditor for the performance of their mandates up to this date.

VIII. That the liquidation of the company is to be construed as definitely terminated and liquidated.

IX. That neither share certificates nor a share register were issued.

X. That the records and documents of the dissolved company will be kept for a period of five years at least at the registered office of the public limited company BEST RESORTS MARKETING S.A. in L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at seven hundred and fifty Euro.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing mandatory, the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing mandatory and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, acting as said before, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said mandatory signed together with Us, the notary, the present deed.

Folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendsechs, den elften Mai.

Vor dem unterzeichneten Maître Jean Seckler, Notar mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1. Herr Bayram Sargin, Buchhalter, geboren in Kirsehir (Türkei), am 20. August 1958, wohnhaft in Alanya-Antalya, Saray Mahallesi, Kizlar Pinam Caddesi, Korsu Sokak, Birler Apt. B-Blok N° 7/16 (Türkei).

2. Frau Ahu Esmer Torgay, business administration, geboren in Enger (Bundesrepublik Deutschland), am 23. Januar 1966, wohnhaft in D-63128 Dietzenbach, Frankenstrasse 9 (Bundesrepublik Deutschland).

Beide sind hier vertreten durch Frau Marion Hambitzer, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in Luxemburg, auf Grund von zwei ihm erteilten Vollmachten unter Privatschrift, welche Vollmachten vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welche Komparanten, vertreten wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersuchen ihre Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I. Dass die Aktiengesellschaft BEST RESORTS MARKETING HOLDING S.A., mit Sitz in L-2730 Luxemburg, 67, rue Michel Welter, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 99.793, gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 12. März 2004, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 505 vom 13. Mai 2004.

II. Dass das Gesellschaftskapital einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR) beträgt, eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien von jeweils hundert Euro (100,- EUR).

III. Dass die Komparenten alleinige Aktieninhaber der Gesellschaft sind.

IV. Dass die Komparenten beschließen die Gesellschaft aufzulösen und zu liquidieren, im Verhältnis ihrer Beteiligung an der aufgelösten Gesellschaft.

V. Dass die Komparenten die finanzielle Situation sowie die Statuten der Gesellschaft bestens kennen.

VI. Dass die Komparenten, handelnd als Liquidatoren, erklären alle Verbindlichkeiten der Gesellschaft bezahlt zu haben und dass sie persönlich die Zahlung aller Schulden und Verpflichtungen der Gesellschaft, auch solche, die zurzeit nicht bekannt sind, gewährleisten.

VII. Dass den Mitgliedern des Verwaltungsrates und dem Aufsichtskommissar volle Entlast für die Ausübung ihrer Mandate erteilt wird.

VIII. Dass die Liquidation als ausgeführt und abgeschlossen zu betrachten ist.

IX. Dass weder Aktienzertifikate noch ein Aktienbuch ausgestellt wurden.

X. Dass die Geschäftsbücher und Dokument der aufgelösten Gesellschaft während mindestens fünf Jahren am Gesellschaftssitz der Aktiengesellschaft BEST RESORTS MARKETING S.A. in L-2730 Luxemburg, 67, rue Michel Welter, aufbewahrt werden.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt siebenhundertfünfzig Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar versteht und spricht Englisch und erklärt, dass auf Wunsch des Bevollmächtigten gegenwärtige Urkunde in englisch verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Ersuchen desselben Bevollmächtigten und im Falle von Divergenzen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die englische Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, namens handelnd wie hiavor erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns, dem Notar, unterschrieben.

Signé: M. Hambitzer, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 mai 2006, vol. 536, fol. 70, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 31. Mai 2006.

J. Seckler.

(049684.03/231/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

**J.P. MORGAN PARTNERS LATIN AMERICA LUXEMBOURG II, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 94.191.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07843, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2006.

Signature.

(047792//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

**J.P. MORGAN PARTNERS LATIN AMERICA LUXEMBOURG II, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 94.191.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07845, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2006.

Signature.

(047795//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

MASSEN BUILDING INVESTMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9999 Wemperhardt, 1, route de Stavelot.

H. R. Luxemburg B 102.135.

—
Auszug aus dem Protokoll der Jahreshauptversammlung vom 10. Mai 2005

Es wurde u.a. beschlossen, die Mandate der im Amt befindlichen Verwaltungsratsmitglieder für die Dauer von sechs Jahren bis zur Generalversammlung des Jahres 2011 zu verlängern, und zwar:

- Herr Arsène Laplume, Privatangestellter, wohnhaft in L-9907 Troisvierges, rue des Champs 5, Delegierter des Verwaltungsrates;

- Herr Johny Massen, Privatangestellter, wohnhaft in L-9964 Huldange, Duarrefstrooss 76, Verwaltungsratsmitglied;

- Herr Fernand Massen, Privatangestellter, wohnhaft in L-9992 Weiswampach, Cité Grait 17, Verwaltungsratsmitglied;

- Frau Josée Massen, Privatangestellte, wohnhaft in L-9780 Wincrange, Maison 78A, Verwaltungsratsmitglied.

Das Mandat des im Amt befindlichen Kommissars wird für die Dauer eines Jahres, bis zur Generalversammlung des Jahres 2006, verlängert:

- Herr Alain Kohnen, Betriebsrevisor, Route de Stavelot 144, L-9991 Weiswampach, Kommissar.

Zwecks Einregistrierung und Hinterlegung beim Handelsregister und Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés.

Weiswampach, den 20. April 2006.

Für *MASSEN BUILDING INVESTMENT S.A.*

FIDUNORD, S.à r.l.

Unterschrift

Enregistré à Diekirch, le 26 avril 2006, réf. DSO-BP00199. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(940437/667/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 mai 2006.

CTI SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9707 Clervaux, 2, rue Cleveland.

R. C. Luxemburg B 94.647.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société CTI SYSTEMS S.A., qui s'est tenue à Luxembourg en date du 4 avril 2006, que les Administrateurs de l'entreprise ont et que leurs mandats sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2007.

Sont nommés Administrateurs les sieurs:

- Robert Dennewald, Président, demeurant à Luxembourg,

- Georges Schmit, Vice-Président, demeurant à Heffingen,

- Marc Reiffers, Administrateur, demeurant à Gonderange,

- Marc Solvi, Administrateur, demeurant à Ehlange,

cette même assemblée a renouvelé le mandat de Réviseur d'entreprise DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Diekirch, le 12 mai 2006, réf. DSO-BQ00144. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(942207//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 mai 2006.

CTI SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9707 Clervaux, 2, rue Cleveland.

R. C. Luxemburg B 94.647.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 12 mai 2006, réf. DSO-BQ00145, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 12 mai 2006.

R. Jost

Directeur Général

(942208//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 mai 2006.

C.E.V. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst 34, Ilôt du Château.
R. C. Luxembourg B 109.303.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 7 février 2006

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 7 février 2006, que la société BRITANICA ASSET MANAGEMENT S.A., ayant son siège social au 2, rue Hannelanst 34, Ilôt du Château, L-9544 Wiltz, a été coopté comme administrateur en remplacement de la société FIDUCIAIRE ARBO S.A., ayant son siège social au 2, rue Hannelanst Ilôt du Château, bureau 35, L-9544 Wiltz. La société BRITANICA ASSET MANAGEMENT S.A. terminera le mandat de son prédécesseur, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2012.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 7 février 2006, que la société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A., ayant son siège social au 2, rue Hannelanst 34, Ilôt du Château, L-9544 Wiltz, a été coopté comme administrateur en remplacement de la société FIDOM, S.à r.l., ayant son siège social au 2, rue Hannelanst, bureau 34, L-9544 Wiltz. La société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A. terminera le mandat de son prédécesseur, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2012.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 7 février 2006, que la société FIDOM, S.à r.l., ayant son siège social au 2, rue Hannelanst, bureau 34 L-9544 Wiltz, a été coopté comme commissaire aux comptes de la société, en remplacement de la société FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, boulevard du Prince Henri. La société FIDOM, S.à r.l. terminera le mandat de son prédécesseur, jusqu'à l'Assemblée Générale de l'année 2012.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 7 février 2006, que le mandat d'administrateur de Madame Charlotte Hacha, demeurant à L-9640 Esch-sur-Sûre, 3, rue du Moulin, est renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale de l'année 2012.

Wiltz, le 7 février 2006.

Pour extrait conforme

La société FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 8 mai 2006, réf. DSO-BQ00078. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(941327//31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 mai 2006.

BELGO-CLEAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 71, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 107.333.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 18 janvier 2006

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 18 janvier 2006 que l'adresse du domicile de Monsieur Mewissen Didier a été changée de rue Chefnay 104, B-4020 Jupille à rue G.-D. Charlotte 71, L-9515 Wiltz.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 18 janvier 2006 que le mandat d'administrateur de Monsieur Mewissen Didier, demeurant au 71, rue G.D. Charlotte, L-9515 Wiltz, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2012.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 18 janvier 2006 que le mandat d'administrateur de Monsieur Mewissen Olivier, demeurant au 134 Luikersteenweg, B-3700 Tongres, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2012.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 18 janvier 2006 que le mandat d'administrateur de Madame Gubanska Janina, demeurant au 21, rue Walther Lallemand, B-4030 Grivegnée, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2012.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 18 janvier 2006 que la société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A., ayant son siège social au 2, rue Hannelanst, L-9544 Wiltz, a été cooptée comme commissaire aux comptes en remplacement de la société MONTBRUN REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg. La société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A. terminera le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2012.

Wiltz, le 18 janvier 2006.

Pour extrait conforme

La société FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 13 avril 2006, réf. DSO-BP00091. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(941330//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 mai 2006.

70410

PROJET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville.
R. C. Luxembourg B 100.123.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} juin 2004

Point n° 1.

La présidente lit la démission de Madame Renée Ducornez.

Madame Renée Ducornez reste présente au conseil d'administration en qualité d'administrateur pour une durée de six ans à dater de ce jour.

Point n° 2.

A l'unanimité, il est décidé de procéder à la nomination de Madame Pascale Sternon, demeurant à B-6860 Louftemont, rue des Eaux Bonnes 20, au poste d'administrateur-délégué pour une durée de six ans à dater de ce jour. Madame Sternon aura le droit d'engager la société par sa seule signature.

Point n° 3.

La présidente précise aux actionnaires et membres du bureau que la démission de Madame Dominique Sternon fait suite à plusieurs demandes de sa part clairement énoncées devant témoins et sans équivoque possible.

A l'unanimité des voix, cette démission est acceptée pour sa mission passée.

Point n° 4.

A l'unanimité, il est décidé de procéder à la nomination de Monsieur Christian Latour, demeurant à B-6700 Arlon, Freylange - 9 A. Gillen, au poste d'administrateur pour une durée de six ans à dater de ce jour.

I. Philipin / J. Vieslet / P. Sternon.

Enregistré à Diekirch, le 15 mai 2006, réf. DSO-BQ00167. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(943700//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mai 2006.

INTER-COMMERCE-FINANCING-HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.
H. R. Luxemburg B 105.675.

—
Auszug aus dem Protokoll der Jahreshauptversammlung vom 2. Mai 2006

Es wurde u.a. beschlossen:

die Mandate der im Amt befindlichen Verwaltungsratsmitglieder für die Dauer von sechs Jahren bis Ablauf der Generalversammlung des Jahres 2012 zu verlängern, und zwar:

- Herr Erwin Schröder, Steuerberater, mit Berufsadresse in L-9991 Weiswampach, Route de Stavelot 144, Verwaltungsratsmitglied und Vorsitzender des Verwaltungsrates;

- Herr Joseph Faymonville, Steuerberater, wohnhaft in B-4780 St.Vith, Prümer Strasse 8, Verwaltungsratsmitglied;

- Herr Kurt Leinen, Steuerberater, wohnhaft in B-4780 St.Vith, Prümer Strasse 30A, Verwaltungsratsmitglied.

Und, Frau Renate Josten, expert-comptable, mit Berufsadresse in L-9991 Weiswampach, Route de Stavelot 144, für die Dauer von sechs Jahren bis Ablauf der Generalversammlung des Jahres 2012 zum neuen Kommissar zu ernennen.

Zwecks Einregistrierung und Hinterlegung beim Handelsregister und Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés.

Weiswampach, den 10. Mai 2006.

Für INTER-COMMERCE-FINANCING-HOLDING S.A.

FIDUNORD, S.à r.l.

Unterschrift

Enregistré à Diekirch, le 12 mai 2006, réf. DSO-BQ00147. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(945545/667/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 mai 2006.

INTER-COMMERCE-FINANCING-HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.
R. C. Luxembourg B 105.675.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 12 mai 2006, réf. DSO-BQ00134, a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 17 mai 2006.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(944342/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 mai 2006.

TRANSLOGISTICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.
R. C. Luxembourg B 106.869.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 2 janvier 2006

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 janvier 2006 que les actionnaires ont pris, entre autres, les résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale extraordinaire prend connaissance de la démission de son mandat d'administrateur en date du 2 janvier 2006 de Monsieur Albert Jacqmin, expert-comptable, demeurant à B-4920 Aywaille, Delgné 53.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

2. L'assemblée générale extraordinaire nomme avec effet immédiat comme administrateur:

- Madame Caroline Vergotte, Licenciée en Sciences Economiques, demeurant à D-52074 Aachen, Lohmühlenstraße 13A.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2009.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 8 mai 2006.

Pour TRANSLOGISTICS S.A.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 11 mai 2006, réf. DSO-BQ00122. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(944277/667/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 mai 2006.

WHITE STAR PUBLISHERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 59.922.

Le bilan au 30 juin 2002 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07732, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2006.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(048639/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

WHITE STAR PUBLISHERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 59.922.

Le bilan au 30 juin 2003 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07728, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2006.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(048642/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

WHITE STAR PUBLISHERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 59.922.

Le bilan au 31 décembre 2004 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07727, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2006.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(048641/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

BLUE ISLAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, 6, Um Mierscherbiërg.
R. C. Luxembourg B 78.670.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte de Cession de Parts, reçu par Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck, enregistré à Diekirch, le 5 avril 2006, vol. 618, fol. 33, case 12,

de la société à responsabilité limitée BLUE ISLAND, S.à r.l., avec siège social à L-7526 Mersch, 6, Um Mierscherbiërg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 78.670, constituée suivant acte passé par-devant Maître Marc Cravatte, alors notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 30 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, page 351 du 14 mai 2001,

1. que les 500 parts sociales de ladite société sont réparties actuellement comme suit:

- a. Monsieur Gotthard Kirschfink possède deux cent soixante-quinze (275) parts sociales;
- b. Monsieur Charles Ries possède deux cent vingt-cinq (225) parts sociales;

2. que l'adresse actuelle de Monsieur Gotthard Kirschfink est: L-9391 Reisdorf, 7, rue de la Gare (ci-avant Beringen).

Ettelbruck, le 19 avril 2006.

Pour copie conforme

P. Probst

Le notaire

(938103/4917/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 mai 2006.

OPTINORD S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9905 Troisvierges, 69, Grand-rue.
H. R. Luxemburg B 103.933.

—
Auszug aus dem Protokoll der Jahreshauptversammlung vom 2. Mai 2005

Es wurde u.a. beschlossen, den jetzigen Kommissar in seinem Amt zu bestätigen, und zwar die Gesellschaft mit beschränkter Haftung, FN-SERVICES, S.à r.l. (bis zum 29. Januar 2004 als FIDUNORD, S.à r.l. bezeichnet), mit Sitz in L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.

Das Mandat des Kommissars endet mit der Generalversammlung des Jahres 2007.

Zwecks Einregistrierung und Hinterlegung beim Handelsregister und Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés.

Weiswampach, den 10. Mai 2006.

Für OPTINORD S.A.

FIDUNORD, S.à r.l.

Unterschrift

Enregistré à Diekirch, le 12 mai 2006, réf. DSO-BQ00143. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(944272/667/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 mai 2006.

KL CONSULT, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6630 Wasserbillig, 40, Grand-rue.
H. R. Luxemburg B 83.682.

—
Beschluss der Gesellschafterversammlung

Unter Verzicht auf alle Formen und Fristen der Ladung treten wir zu einer Gesellschafterversammlung zusammen und beschliessen Folgendes:

- Die Geschäftsführertätigkeit von Herrn Stefan Koch endet mit dessen Tod am 7. April 2006.
- Zu neuen Geschäftsführern werden ernannt:

Frau Astrid Koch, wohnhaft in D-54528 Salmtal, Im Altengarten 19, und Herr Jörg Lay, wohnhaft in D-54294 Trier, Auf der Weismark 41.

Die beiden Geschäftsführer sind jeweils einzeln unterschritts- und vertretungsberechtigt.

Wasserbillig, den 9. Mai 2006.

A. Koch / J. Lay

Gesellschafterin / Gesellschafter

H. Beck

Notaire

Enregistré à Diekirch, le 16 mai 2006, réf. DSO-BQ00170. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(047822/201/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

NORDIC FASHION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.500.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 103.966.

En date du 25 avril 2005, l'associé unique de la société NORDIC FASHION, S.à r.l. a changé de dénomination sociale et devient à présent:

NORDIC FASHION LIMITED, 22, Grenville Street, JE4 8PX, St Helier, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2006, réf. LSO-BR00018. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050972.03/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

LEIKA-INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Luxembourg B 93.207.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 28 décembre 2005 que:

1) L'assemblée générale révoque dans sa qualité d'administrateur:

- Madame Tatiana Reding, employée privée, demeurant à L-9840 Siebenaler, Maison 20.

L'assemblée générale nomme comme nouveau administrateur de la société LEIKA-INVEST HOLDING S.A., la société START 56, S.à r.l., ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2008.

2) L'assemblée générale révoque dans sa qualité d'administrateur:

- Monsieur Edmund Kisters, employé privé, demeurant à L-9992 Weiswampach, Cité Grait, 3.

L'assemblée générale nomme comme nouveau administrateur de la société LEIKA-INVEST HOLDING S.A., la société EAST-WEST TRADING COMPANY, S.à r.l., ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 28 décembre 2005.

Pour la société

COFINOR S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Diekirch, le 18 mai 2006, réf. DSO-BQ00206. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(944365//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 mai 2006.

COLUMBUS HOLDINGS MONACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 76.124.

Le bilan au 30 avril 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07458, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2006.

Signature.

(048143//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

COLUMBUS HOLDINGS MONACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 76.124.

Le bilan au 30 avril 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07462, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2006.

Signature.

(048145//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

70414

ASSEL NICO IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6210 Consdorf, 54, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 54.813.

—
Assemblée générale extraordinaire du 16 mai 2006

Monsieur Nicolas Assel, indépendant, demeurant à L-6210 Consdorf, 54, route de Luxembourg, agissant en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée ASSEL NICO IMMOBILIERE, S.à r.l., avec siège social à L-6211 Consdorf, 12, rue Buurgkapp, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 54.813,

décide de transférer le siège de la société à l'adresse suivante: 54, route de Luxembourg, L-6210 Consdorf.

Consdorf, le 16 mai 2006.

Signature.

Enregistré à Diekirch, le 17 mai 2006, réf. DSO-BQ00184. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(944895/201/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 mai 2006.

PLASTAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.500.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 104.332.

En date du 1^{er} juin 2005, l'associé unique de la société PLASTAL, S.à r.l. a changé de dénomination sociale et devient à présent:

PLASTAL LIMITED, 22, Grenville Street, JE4 8PX, St Helier, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2006, réf. LSO-BR00023. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050964.03/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

LOUVRE GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 98.073.

In the year two thousand and six, on the fifth of May.

Before Us, M^e Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company LOUVRE GROUP HOLDING S.A., with registered office in L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 98.073, incorporated pursuant to a deed of M^e Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on the 19 of December 2003, published in the Mémorial C number 136 of the 3rd of February 2004.

The meeting is presided by Mr Jürgen Fischer, auditor, professionally residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mr Jean Beissel, auditor, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Robert Meisch, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the capital to the extent of 19,000.- EUR in order to raise it from the amount of 31,000.- EUR to 50,000.- EUR by the issue of 190 new shares with a nominal value of 100.- EUR each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

2.- Subscription and payment of the new shares.

3.- Replacement of the shares of the subscribed capital, in order that the company's capital in the amount of 50,000.- EUR is represented by 40,000 shares with a par value of 1.25 EUR each, fully paid in.

4.- Subsequent amendment of the 1st paragraph of article 5 of the articles of association.

5.- Miscellaneous.

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the share capital by nineteen thousand Euro (19,000.- EUR) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) up to fifty thousand Euro (50,000.- EUR) by the issue and the subscription of one hundred and ninety (190) new shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and payment

The one hundred and ninety (190) new shares have been subscribed by:

- the company under the laws of British Virgin Islands COSTALIN LTD., with registered office in Tortola, Road Town, Wickhams Cay, (British Virgin Islands), up to ninety-five (95) shares, and
- the company under the laws of Belize VAL INVEST S.A., with registered office in Belize City, Jasmine Court, 35, Regent Street, (Belize), up to ninety-five (95) shares,

and fully paid up by the aforesaid subscribers by payment in cash so that the amount of nineteen thousand Euro (19,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Second resolution

The meeting decides to replace the five hundred (500) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) by forty thousand (40,000) shares with a par value of one point twenty-five Euro (1.25 EUR) each.

Third resolution

In order to reflect such action, the meeting decides to amend the 1st paragraph of article five (5) of the articles of association and to give it the following wording:

«**Art. 5. (first paragraph).** The subscribed capital of the corporation is fixed at fifty thousand Euro (50,000.- EUR), represented by forty thousand (40,000) shares with a par value of one point twenty-five Euro (1.25 EUR) each.»

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand one hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le cinq mai.

Par-devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LOUVRE GROUP HOLDING S.A., avec siège social à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 98.073, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 136 du 3 février 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jürgen Fischer, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean Beissel, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Robert Meisch, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.-. Augmentation du capital social à concurrence de 19.000,- EUR pour le porter du montant de 31.000,- EUR à 50.000,- EUR par l'émission de 190 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.-. Souscription et libération des actions nouvelles.

3.- Remplacement des actions représentatives du capital souscrit de la société, de façon à ce que le capital social d'un montant de 50.000,- EUR soit représenté par 40.000 actions d'une valeur nominale de 1,25 EUR chacune, entièrement libérées.

4.- Modification afférente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts.

5.- Divers.

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix-neuf mille euros (19.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à cinquante mille euros (50.000,- EUR) par l'émission de cent quatre-vingt-dix (190) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription et libération

Les cent quatre-vingt-dix (190) actions nouvelles ont été souscrites par:

- la société de droit des Iles Vierges Britanniques COSTALIN LTD., avec siège social à Tortola, Road Town, Wickhams Cay, (Iles Vierges Britanniques), à concurrence de quatre-vingt-quinze (95) actions, et
- la société de droit de Belize VAL INVEST S.A., ayant son siège social à Belize City, Jasmine Court, 35, Regent Street, (Belize), à concurrence de quatre-vingt-quinze (95) actions,
- et libérées entièrement par les souscripteurs prédits moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de dix-neuf mille euros (19.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de remplacer les cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) par quarante mille (40.000) actions d'une valeur nominale d'un virgule vingt-cinq euros (1,25 EUR) chacune.

Troisième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article cinq (5) des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. (premier alinéa).** Le capital souscrit de la société est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par quarante mille (40.000) actions d'une valeur nominale de d'un virgule vingt-cinq euros (1,25 EUR) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cent euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des même comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J. Fischer, J. Beissel, R. Meisch, J. Seckler

Enregistré à Grevenmacher, le 18 mai 2006, vol. 536, fol. 62, case 10. – Reçu 190 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 mai 2006.

J. Seckler.

(049675.03/231/142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.